

CPIA Detailed Report

Pays: Morocco

Année de l'exercice: CPIA Exercise 2023

Currency: Moroccan Dirham (MAD)

Ville: Rabat

Groupe de revenu: Lower middle income

Catégorie de prêt: IBRD

Score CPIA final: 4.453

(A) Economic Management

Score du cluster: 4.333

01. Fiscal Policy

Score du critère: 4.5

1. Fiscal Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Depuis la pandémie de COVID-19, la politique budgétaire a de nouveau été contracyclique avec une relance budgétaire de 2,5 % du PIB en 2021. Le déficit budgétaire a atteint 7,1% en 2020, l'année de la pandémie, puis il est tombé à 5,9% en 2021. Les mesures visant à atténuer les effets des pressions inflationnistes ont poussé les dépenses budgétaires à la hausse en 2022. Le total des subventions par le biais de la chambre de compensation et des transferts fiscaux aux organismes de transport a représenté 4% du PIB en 2022. Toutefois, compte tenu de la vigueur des recettes budgétaires, le déficit budgétaire de 2022 s'est réduit à 5,1 % du PIB, contre 5,9 % en 2021. Le déficit budgétaire devrait ralentir, quoiqu'à un rythme lent, compte tenu des réformes en cours de la sécurité sociale. Il était projeté par le département statistique de la banque à 4,6% du PIB en 2023 et 3,6% en 2024. Cependant à la suite du tremblement de terre du 8 septembre 2023, le déficit budgétaire pourrait être plus élevé en 2023 mais surtout en 2024. Les autorités marocaines ont annoncé, un programme de reconstruction d'une valeur de 120 milliards de dirham, soit USD 11,7 milliards sur une période de cinq ans. Une partie de ce programme de reconstruction sera imputée au budget. En date de fin septembre 2023, les autorités n'ont pas encore signalé le montant financé par le budget de l'état dans les 5 années à venir.

Le Royaume du Maroc dans le contexte de la première programmation triennale incluse dans loi de finance 2023, prévoit un retour à la consolidation budgétaire incluant : (i) l'élimination à l'horizon 2025 des subventions sur le gaz butane, le blé et le sucre en parallèle de la généralisation de l'assurance santé et de l'extension des allocations familiales ; (ii) des recettes fiscales en augmentation par : la réforme de l'impôt sur les sociétés. Ainsi le budget 2023 est marqué par une série de mesures incluses dans le budget 2023.

1- Réforme des subventions et des allocations familiales. Les subventions restantes sur le gaz butane, le blé et le sucre seront totalement éliminées d'ici 2025, libérant des ressources pour financer la généralisation de l'assurance maladie à tous les Marocains et l'extension des allocations familiales à 7 millions de familles marocaines.

2- Le coût des réformes des prestations sociales (0,8 % du PIB,) sera financé par une contribution de solidarité versée par les entreprises et une augmentation de la taxe à la consommation sur les produits ayant un impact négatif sur la santé publique (par exemple, les boissons à base de sucre).

3- Une réforme globale du système de l'impôt sur les sociétés qui, au cours des quatre prochaines années, instaurera un taux standard de 20% ; réduira l'imposition des dividendes distribués de 15 à 10 % et abaissera le taux minimum de l'impôt sur les sociétés de 0,5 à 0,25 % (et à 0,15 % pour les entreprises vendant des produits de base)..

4- Modifications de l'imposition du revenu des personnes physiques. Les impôts sur les salariés et les retraités seront réduits par une révision des déductions et exonérations qui réduira leur revenu imposable).

Croissance 2023: 3,1% 2024: 3.6%;

Inflation 2023 5,8% 2024: 4.6%

Le compte de capital n'étant pas ouvert pour les résidents, le taux de réserve étant très élevé (7 mois d'imports), il n'y a pas de vulnérabilité au niveau du taux de change.

02. Monetary Policy

Score du critère: 5

2. Monetary Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

A la suite de la loi de 2017 (loi 40-17), l'indépendance de la banque centrale, la Bank al Maghrib (BAM), a été renforcée et ses missions élargies. Le mandat principal de la BAM est d'assurer la stabilité des prix. Elle a la charge de la politique monétaire, de la politique des taux de change (voir section 2.6) et de la gestion des réserves de change. Par ailleurs, depuis la loi de 2017, BAM a la charge de la surveillance de la stabilité du système financier. Depuis les années 2000, le Maroc ne subissait pas de forte pression inflationniste. L'inflation annuelle était de 1,25% en moyenne sur la période 2010-2021. Depuis fin 2021, à la suite de l'augmentation du prix des matières premières, particulièrement agricole, l'indice des prix à la consommation a augmenté atteignant 8,3 % en décembre 2022 et 6.6% en 2022, stimulée par l'inflation alimentaire de 11% causée par la hausse des prix des produits de base. Le calcul de l'inflation se fait par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui inclut 18 villes. Le panier de référence comprend 546 articles et 1391 variétés. Néanmoins, l'IPC ne traduit pas l'ensemble des pressions sur les prix. En effet, le Maroc a une tradition de réglementation des prix. Les réformes qui commencèrent en 1982 introduisirent la libéralisation des prix. A la suite de la loi 06/99 sur la liberté des prix et de la concurrence en 2000, seuls les prix de 15 groupes de produits et services sont actuellement réglementés contre 80 antérieurement[1]. Par ailleurs, l'administration peut intervenir pour fixer les prix de certains biens, produits ou services lorsqu'existe (i) un monopole de fait et de droit (ii) des difficultés d'approvisionnement (iii) des dispositions législatives ou réglementaires. Ainsi, sur les données HCP, la Banque Al Maghrib (BAM) calcule une autre mesure de l'inflation – l'inflation sous-jacente qui exclut les produits alimentaires à prix volatil, les produits à tarifs réglementés et les carburants et lubrifiants. Cette mesure, totalisant 63.1% du panier, présente une approche structurelle. Sur les 6 premiers mois de 2022, l'inflation sous-jacente était supérieure à l'inflation démontrant l'impact de la réglementation des prix.

En 2022 et en 2023, la montée de l'inflation a poussé la banque centrale à remonter son taux directeur par 3 fois à une remontée de son taux directeur de 150 points de base. Le taux de directeur est de 3%. Une étude récente (Queyranne, Maximilien, Baksa Daniel, Bazinas Vassili, et Abdulkarim Azhin : « *Morocco's Monetary Policy Transmission in the Wake of the COVID-19 Pandemic*, » IMF Working paper WP/21/249, 2021) montre que la transmission de la politique monétaire sur les prix et la production est assez limitée, ce qui est sans doute lié à la faible inclusion financière des ménages marocains ainsi qu'à la flexibilité modérée du taux de change. Le Maroc n'a pas subi de fortes pressions sur sa monnaie. Le panier de devises de référence demeure inchangé (60 % pour l'EUR et 40 % pour l'USD). Depuis 2018, la bande de fluctuation du dirham a augmenté, rendant le taux de change plus flexible et permettant de mieux absorber les chocs externes et d'améliorer la compétitivité. L'appréciation du dollar vis-à-vis de la majorité des devises est également enregistrée au Maroc.. Il faut noter que la volatilité du taux de change dirham – Euro est élevé depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. Les réserves de change sont stables. Elles totalisaient 336,7 milliards de dirham à fin 2022, soit 6 mois d'importations et 25 % du PIB nominal à fin 2021. Le crédit au secteur privé s'est accéléré en 2022, représentant 67 % du crédit total à l'économie

03. Debt Policy

Score du critère: 3.5

3. Debt Policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

note revoit la **soutenabilité de la dette marocaine** malgré sa récente augmentation par rapport au PIB. Elle met en avant le faible risque de refinancement. Finalement dans une deuxième partie, elle présente brièvement la **ligne de précaution et de liquidité** signé entre le Fonds monétaire international (FMI) et le Royaume du Maroc.

I- Analyse de la soutenabilité de la dette souveraine

1.1 Une augmentation de la dette sur la dernière décennie et à la suite de la COVID-19

A la suite de la crise financière de 2008 et de ses impacts sur les économies mondiales, le ratio de dette du gouvernement central marocain sur le PIB augmentait de 30 % entre 2010 et 2014. Néanmoins grâce à des efforts de consolidation budgétaire, le ratio de dette sur PIB se stabilisait entre 2014 et 2019 n'augmentant que de 1.5%. Cependant à la suite de la crise sanitaire et de ses impacts sur l'économie marocaine, le ratio de dette sur PIB du Maroc a augmenté ainsi que ses besoins de financement. En effet en 2021, le ratio de la dette du gouvernement central au PIB du Maroc était de 68.9 % du PIB[1] correspondant à augmentation 8,4 point de pourcentage par rapport à 2019. La baisse de la dette publique en 2021 a été principalement due au rebond de la croissance du PIB (7,9 % contre -7,2 % en 2020) et à la réduction du déficit primaire (de 0,8 point de pourcentage du PIB). Les besoins bruts de financement de l'administration centrale sont tombés à 11,8 % du PIB en 2021 (4,7 points de pourcentage de moins qu'en 2020).

Figure 1 : Dette du Gouvernement Central et Besoin Brut de Financement (en % du PIB)

Source : Fonds Monétaire International, Article IV, 2021

1.2 La dette devrait augmenter en 2022 et moyen terme sa tendance s'inversant à partir de 2025

La croissance du PIB du Maroc en 2022 a été revue à la baisse à la situation de la sévère sécheresse de 2022 et de l'augmentation du prix des commodités à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Néanmoins, à la suite des bonnes recettes fiscales de 2022, le ratio de dette sur PIB devrait baisser légèrement et diminuer graduellement à 62% du PIB d'ici à 2027. Les besoins bruts de financement devraient passer d'environ 14 % en 2022 à 16,6 % en 2023, et diminuer progressivement pour atteindre 11,3 % d'ici 2027. Le taux d'intérêt effectif projeté sur la dette a été révisé à la hausse par rapport au rapport AIV 2021, compte tenu des récentes hausses des taux internationaux nationaux (FMI, article IV, janvier 2023)

3.2 Un risque de refinancement modéré et une dette soutenable malgré son augmentation

La dette du secteur public marocain reste soutenable malgré une sensibilité aux chocs accrues. Par ailleurs le gouvernement devrait être en mesure de couvrir ses besoins bruts de refinancement.

• **En effet le risque de refinancement est modéré dû à :**

- o (i) la maturité relativement longue (échéance moyenne pondérée d'environ 7, ans) ;
- o (ii) une dette de court terme limitée à seulement 3% de la totalité de la dette ;
- o (iii) une base d'investissement composée principalement d'investisseurs à long terme locaux ;

- o (iv) des conditions d'emprunt sur le marché intérieur favorables. Les rendements des obligations locales sont inférieurs à ceux des euro-obligations marocaines pour toutes échéances, et les dernières émissions ont été largement sursouscrites. Ceci est en partie causé par une politique monétaire accommodante et l'absence de produits financiers alternatifs sur le marché financier marocain
- o (v) un accès stable aux marchés internationaux des capitaux à des conditions favorables au cours des 10 dernières années, malgré la baisse de la notation souveraine du Maroc à BB+ avec une perspective stable chez S&P et Fitch et Ba1 perspective négative chez Moody's
- o (vi) Le risque de change est également modeste. Car seulement 25% de la dette du gouvernement centrale est libellée en devises.

· **Le Fonds monétaire internationale (FMI) dans son analyse de la soutenabilité de la dette dans le contexte de L'Article IV, 2021 effectué fin 2022 et publié en janvier, 2023 voit la dette marocaine comme soutenable.**

· **Néanmoins la sensibilité aux chocs est accrue** Les principaux facteurs de risques sur la croissance de la dette sont :

o Face à un choc de croissance du PIB réel considéré, la dette de l'administration centrale augmenterait pour atteindre environ 80 % du PIB, avant de reprendre une trajectoire descendante à moyen terme. Plus de la moitié des indicateurs dépassent les indices de référence inférieurs d'alerte précoce, mais pas les indices de référence supérieurs d'évaluation des risques.

o Le passif hors bilan (les passifs éventuels des régimes de retraite publics non capitalisés, les garanties accordées à la dette extérieure des entreprises publiques commerciales (environ 8 % du PIB) et les régimes de crédit subventionnés dans le cadre de la crise de la COVID-19 (environ 5 % du PIB) pourraient représenter des vulnérabilités supplémentaires, bien que la transmission de ces derniers à une nouvelle institution financière sous la supervision de la BAM (qui absorbera la première couche de pertes résultant de l'activation potentielle des garanties) représente un facteur atténuant. Ces risques soulignent l'importance d'accélérer la trajectoire de l'assainissement budgétaire dans le contexte d'un engagement renouvelé en faveur des réformes structurelles, afin de réduire encore le ratio dette/PIB en deçà du niveau empirique à haut risque de 70 % du PIB à moyen terme (FMI, Article IV, janvier 2023).

II) - La ligne de précaution et de liquidité

Depuis 2012, le gouvernement marocain bénéficie d'un accord de ligne de précaution et de liquidité (PLL) signé avec le FMI. Cette facilité de crédit est disponible pour les pays bénéficiant de bons fondamentaux macroéconomiques et des politiques saines. Cette facilité permet aux pays de s'assurer contre les chocs économiques exogènes. Le 7 avril 2020, dans le cadre de l'accord de ligne de précaution et de liquidité (PLL), les autorités marocaines utilisèrent toutes les ressources à leur disposition soit environ 3 milliards de dollars. C'était la première fois que les autorités puisaient dans les fonds disponibles de la PLL.

Ces fonds ont permis de faire face à l'impact social et économique de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs ils ont également assuré le maintien d'ample réserve de change durant la pandémie.

En janvier 2021, les autorités du Maroc remboursaient un tiers de ces fonds par anticipation. Au cours de 2022, les autorités marocaines ont tirés les 2 milliards restant sur la ligne de liquidité.

III) une ligne de crédit modulable de 2 ans et d'un montant de 5 milliards de USD a été signé le 3 avril 2023

Le FMI a approuvé une ligne de crédit modulable de 2 ans d'un montant de 5,0 milliards de dollars conçue pour la prévention des crises. L'accord renforcera la résilience extérieure du Maroc et « *fournira une assurance contre les risques extrêmes plausibles sur une base temporaire. Les autorités ont fait part de leur intention de considérer l'arrangement comme une mesure de précaution* » (FMI, 3 avril 2023).

[1] En 2022 l'année de base des comptes nationaux a changé impliquant une baisse du ratio de dette souveraine sur PIB :

Le gouvernement marocain a une unité de management de la dette. Il publie un rapport chaque année dans le contexte du cycle budgétaire.

(B) Structural Policy

Score du cluster: 4.556

04. Policies and Institutions for Economic Cooperation, RI and Trade

Score du critère: 4.167

4.a. Regional Integration and Economic Cooperation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Ces dernières années, le Maroc a favorisé l'intégration régionale en œuvrant au renforcement de ses liens politiques, économiques et sociaux avec les entités régionales et continentales. Le pays est membre de plusieurs instances régionales telles que l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté des pays du Sahel (CEN-SAD) et l'Union pour la Méditerranée (UpM). Le Maroc a par ailleurs ratifié l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en avril 2022.

Selon l'indice d'intégration régionale de la Banque, le Maroc se classe quatrième (score de 0,43) sur 54 pays africains. Le Maroc est le pays le plus intégré dans le domaine macroéconomique (score de 0,809), quatrième en termes d'infrastructures (score de 0,53) et huitième (score de 0,284) en termes d'intégration productive. Cependant, le Maroc reste assez mal classé (39ème sur 54 pays africains) en matière d'intégration commerciale avec un score de 0,304.

Défis et opportunités

L'adhésion du Maroc à des organismes régionaux tels que l'UMA et la CEN-SAD lui offrent une plateforme pour renforcer sa coopération, favoriser l'intégration économique et promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Cependant, des défis existent. Malgré une forte augmentation de ses échanges commerciaux avec l'Afrique, le continent ne représentait que 7,6% des exportations marocaines et 3,7% de ses importations en 2021. Les efforts d'intégration régionale avec les pays de l'UMA ont été entravés par des différends politiques entre les États membres, notamment avec l'Algérie. Les différences politiques persistantes entre les deux plus grandes économies de la région, ont profondément entravé les efforts de l'UMA visant à encourager l'intégration régionale au Maghreb. La frontière terrestre entre le Maroc et l'Algérie demeure fermée depuis 1994. Les marchandises échangées entre ces pays voisins sont donc obligées de faire un détour par le port français de Marseille. En outre, les systèmes politiques des cinq États membres de l'UMA diffèrent considérablement, affectant aussi leurs relations. L'Algérie et la Tunisie sont des républiques, le Maroc est une monarchie constitutionnelle, la Mauritanie est une république islamique et le gouvernement libyen est profondément divisé entre deux gouvernements concurrents.

Néanmoins, le Maroc cherche constamment à renforcer ses liens avec ses partenaires régionaux, notamment à travers les relations bilatérales. Ces dernières années, le Maroc a intensifié ses efforts diplomatiques, économiques et de développement à travers l'Afrique à la suite à sa réintégration dans l'Union africaine en 2017 après 33 ans d'absence. En 2022, lors de la reconstitution du FAD-16, le Maroc a également contribué à la reconstitution du FAD pour la première fois avec une contribution de 5 millions de dollars américains. Ces efforts offrent au Maroc l'opportunité de jouer un rôle plus important dans les affaires africaines.

Le bon niveau de développement des infrastructures au Maroc, sa stabilité politique et sa croissance économique en font un partenaire attrayant pour de nombreux États africains. Il a le potentiel de diriger des initiatives liées au changement climatique, aux énergies renouvelables, à la paix et à la sécurité et à la transformation numérique. La coopération énergétique présente d'importantes opportunités d'intégration régionale en Afrique, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables. Le Maroc a réalisé des progrès substantiels dans le développement des énergies renouvelables, avec des projets notables comme le complexe solaire de Ouarzazate de 580 MW soutenus par la Banque. Le Maroc s'est depuis engagé à augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix électrique à 52 % d'ici 2030, composé de 20 % de solaire, 20 % d'éolien et 12 % d'hydroélectricité. Pour atteindre l'objectif de 2030, le pays vise à ajouter environ 10 GW de capacités d'énergie renouvelable entre 2018 et 2030, dont 4 560 MW d'énergie solaire, 4 200 MW d'énergie éolienne et 1 330 MW de capacité hydroélectrique[1]. En

partageant son expertise et en collaborant avec d'autres pays africains, le Maroc peut favoriser l'adoption de technologies d'énergies renouvelables à travers le continent.

Enfin, la mise en œuvre de la ZLECAf, qui a débuté en janvier 2021, représente une opportunité significative pour le Maroc. En tant que plus grande zone de libre-échange d'Afrique, elle renforcera le commerce intra-africain, permettant au Maroc d'étendre son empreinte économique à travers le continent. Le Maroc peut tirer parti de son expérience en matière de projets d'infrastructure pour promouvoir la connectivité en Afrique. « L'Overseas Development Institute » (ODI) classe le Maroc au troisième rang après l'Afrique du Sud et l'Égypte en termes de classement relatif de l'intégration des pays dans le commerce continental et de leur potentiel à devenir des leaders dans la mise en œuvre de la ZLECAf[2]. Les ports, aéroports et réseaux routiers bien développés du pays peuvent servir de portes d'entrée régionales, facilitant le commerce et le transport transfrontalier. Le projet ferroviaire trans-maghrébin proposé devrait stimuler considérablement le commerce régional et les économies des États membres de l'UMA. Le projet consiste à réhabiliter et moderniser 362 km de voie ferrée entre le Maroc et l'Algérie et 503 km de voie ferrée entre l'Algérie et la Tunisie, ainsi qu'à construire 253 km de nouvelle voie ferrée avec une vitesse de base de 220 km/h entre l'Algérie et la Tunisie.

[1]<https://www.iea.org/policies/6557-morocco-renewable-energy-target-2030>

[2]<https://cdn.odi.org/media/documents/ODI-AfCFTA-Report-18Apr23-FINAL.pdf>

4.b. Trade restrictiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

La stratégie d'ouverture poursuivie par le Maroc a conduit à la conclusion d'une série d'accords de libre-échange avec e : l'Union européenne, l'Association européenne de libre-échange, les pays arabes, les États-Unis d'Amérique et la Turquie. De même, d'autres projets d'accords sont en cours de négociation, notamment avec les pays de l'Union du Maghreb arabe et de l'Union économique et monétaire ouest-

africaine. Cette politique a été renforcée par l'adoption d'une nouvelle génération de réformes axées principalement sur l'élimination des mesures non tarifaires tant pour les importations que pour les exportations, la simplification du système de taxes sur les importations et la rationalisation du tarif douanier.

Selon les données de la Banque mondiale, le tarif moyen simple pour tous les produits est de 4,34%. Selon les données de la Banque mondiale, le taux maximum de tarif sur tout produit est de 200%. Cependant, les droits d'importation varient généralement de 2,5% à 40%. En vertu de la législation fiscale marocaine, les opérations d'importation sont soumises à la TVA au taux de 20%, majorée d'une taxe spéciale à l'importation appelée Taxe Parafiscale à l'Importation (TPI), avec un taux de 0,25%. Des taxes d'accise s'appliquent à des produits spécifiques, comme le tabac, l'alcool et les lubrifiants. Les marchandises expédiées au Maroc doivent être accompagnées des documents suivants :- Le document administratif unique (DAU)- La facture commerciale en 3 exemplaires.- Un certificat phytosanitaire pour les fruits et légumes- Un certificat sanitaire, un certificat de non-contamination radioactive et un certificat d'abattage selon le rite islamique pour les viandes)- Formulaire EUR1 pour bénéficier du tarif préférentiel réservé à l'Union Européenne- Les documents de transport et la liste de colisage

Certains biens ne peuvent pas être exportés, notamment: les armes et munitions, les objets d'art et d'antiquité, les meubles qui présentent un intérêt historique, archéologique ou anthropologique pour le Maroc ou qui présentent un intérêt pour les sciences humaines en général, les drogues illicites, etc.

Afin d'obtenir un titre d'exportation, les documents suivants doivent être présentés au bureau de douane: déclaration d'exportation (DUM);- échange d'engagement;- facture d'achat;- certificat d'origine;- liste de colisage;- certificats d'inspection.

Selon la Banque Mondiale (<https://wits.worldbank.org/tariff/non-tariff-measures/en/country/MAR>). Les importations du Maroc ont un taux de couverture de 57,25% et un rapport de fréquence de 44,55% pour les mesures non tarifaires. Les exportations du Maroc ont un taux de couverture de 32,15% et un taux de fréquence de 24,11% pour les mesures non tarifaires.

4.c. Customs/trade facilitation

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Selon les données de la Banque mondiale, le tarif moyen simple pour tous les produits est de 4,34%. Selon les données de la Banque mondiale, le taux maximum de tarif sur tout produit est de 200%. Cependant, les droits d'importation varient généralement de 2,5% à 40%. En vertu de la législation fiscale marocaine, les opérations d'importation sont soumises à la TVA au taux de 20%, majorée d'une taxe spéciale à l'importation appelée Taxe Parafiscale à l'Importation (TPI), avec un taux de 0,25%. Des taxes d'accise s'appliquent à des produits spécifiques, comme le tabac, l'alcool et les lubrifiants. Les marchandises expédiées au Maroc doivent être accompagnées des documents suivants :- Le document administratif unique (DAU)- La facture commerciale en 3 exemplaires.- Un certificat phytosanitaire pour les fruits et légumes- Un certificat sanitaire, un certificat de non-contamination radioactive et un certificat d'abattage selon le rite islamique pour les viandes)- Formulaire EUR1 pour bénéficier du tarif préférentiel réservé à l'Union Européenne- Les documents de transport et la liste de colisage.

En 2022, le taux du droit d'importation a été revu à la baisse pour un ensemble de produits de consommation et d'intrants indispensables à certaines entités locales de production ou d'assemblage et, à la hausse pour les produits énergivores afin de promouvoir l'utilisation d'articles à basse consommation électrique ou encore à la réduction des écarts de taxation entre des produits relevant des mêmes positions tarifaires.

Instituées par la loi 19-94 (Dahir n° 1-95-1 du 26 janvier 1995), les zones franches d'exportation sont des zones identifiées du territoire douanier où sont autorisées, exemptées de la réglementation douanière, du commerce extérieur et du contrôle des changes, toutes les activités industrielles et commerciales d'exportation ainsi que les activités de services qui y sont liées. Les zones franches sont : Zone franche d'exportation de Tanger ; Zones franches de Tanger Med Ksar el Majaz Melloussa 1 et 2 ; Zone franche de Dakhla et Laayoune ; Zone franche de stockage d'hydrocarbures : Kebdana et Nador ; Zone franche d'exportation à Kenitra. Les autorités marocaines ont officiellement commencé la construction de la nouvelle zone franche à Castillejos, près de la frontière avec Ceuta.

Certains biens ne peuvent pas être exportés, notamment: les armes et munitions, les objets d'art et d'antiquité, les meubles qui présentent un intérêt historique, archéologique ou anthropologique pour le Maroc ou qui présentent un intérêt pour les sciences humaines en général, les drogues illicites, etc.

Afin d'obtenir un titre d'exportation, les documents suivants doivent être présentés au bureau de douane: déclaration d'exportation (DUM);- échange d'engagement;- facture d'achat;- certificat d'origine;- liste de colisage;- certificats d'inspection.

Source : https://www.finances.gov.ma/Publication/adii/2023/file_92136.pdf

05. Financial Sector Development

Score du critère: 5

5.a. Financial stability

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

En 2022 dans un contexte économique difficile, le secteur bancaire marocain a confirmé sa résilience[1]. Au niveau de la capitalisation, les institutions bancaires ont renforcé en 2022 leurs fonds propres prudentiels de 5,5%. Leur ratio de solvabilité moyen a atteint 15,6% contre 15,8% en 2021, dépassant ainsi le minimum réglementaire de 12%. Quant au ratio Tier 1, il s'est établi à 12,4% contre 12% en 2021 pour un minima réglementaire de 9%. Sur base consolidée, ces ratios ressortent respectivement à 13,4% et à 11,2% en 2022. L'exercice de macro-stress test de solvabilité continue, en outre, de montrer la résilience du secteur bancaire face à des scénarii simulant la dégradation des conditions macroéconomiques. S'agissant de la rentabilité et après le rebond post-covid de 76,4% enregistré en 2021, le résultat cumulé des banques a baissé de près de 13% sous l'effet notamment d'une contraction de 51,6% du résultat des opérations de marché en relation avec la hausse des taux monétaires et obligataires et ce, en dépit d'une augmentation de la marge d'intérêt et la marge sur commissions respectivement de 2% et de 6,3%.

Concernant le secteur des assurances, il a continué de se développer et de faire preuve de résilience en dépit d'une conjoncture économique difficile marquée par un fort ralentissement de l'activité économique. Avec un volume d'affaires de 53,8 milliards de dirhams, le secteur a pu maintenir sa bonne dynamique de croissance (+8,5%) portant aussi bien sur la branche vie (+10,7%) que la branche non-vie (+6,6%). Cette progression conjuguée à une amélioration de la sinistralité de la branche non-vie a permis une augmentation de la marge d'exploitation de 36,6%. Le secteur a néanmoins été impacté par les conditions défavorables du marché financier, suite à la hausse des taux et la baisse du marché boursier. Ses plus-values latentes ont ainsi chuté de 53,8% et son solde financier s'est déprécié de 23,8%. Malgré ces contreperformances sur les placements, le secteur des assurances a affiché un résultat positif de 4,0 milliards de dirhams (+1,8%), soit un taux de rendement des fonds propres (ROE) de 9,4%, en recul de 10 points de base par rapport à l'année dernière. La baisse des plus-values latentes a directement impacté la marge de solvabilité du secteur qui s'est dépréciée à 312,7% contre 370,4% un an auparavant. Cette marge, calculée conformément au régime prudentiel actuel, reste au-dessus du seuil réglementaire mais ne couvre à ce stade que le risque de souscription. S'agissant des exercices de stress tests, ils font ressortir une résilience globale des entreprises d'assurances aux conditions macroéconomiques et techniques défavorables.

Le marché des capitaux maintient sa contribution dans le financement de l'économie, malgré la conjoncture difficile. Sur le marché boursier, après une hausse de 18,35% en 2021, l'indice MASI a enregistré une baisse de 19,75% en lien avec la conjoncture défavorable qui a marqué l'année 2022. Le volume des émissions de titres de capital a atteint 2,75 milliards de dirhams en 2022, en diminution de 8% par rapport à l'année précédente. La baisse du marché s'est accompagnée d'une augmentation de la volatilité moyenne à 10,36% contre 7,1% en 2021. S'agissant de la valorisation globale du marché, elle reste relativement élevée, en dépit de la diminution du PER global qui est passé de 23,7 en 2021 à 19,3 en 2022. Quant à la liquidité du marché, elle a enregistré une baisse en 2022 à 8,8% contre 9,9% en 2021.

[1] Rapport annuel sur la stabilité financière, 2022

5.b. Sector's efficiency, depth, and resource mobilization strength

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

En réponse[1] à la montée exceptionnelle de l'inflation en 2022, Bank Al-Maghrib a opéré un relèvement de son taux directeur à deux reprises, en septembre et en décembre, de 100 points de base au total, tout en maintenant l'ensemble des autres mesures de soutien mises en place en 2020 face à la crise de la Covid-19. Les taux d'intérêt n'ont cependant pas connu de variations significatives à l'exception de ceux assortissant les émissions du Trésor. Ces derniers se sont inscrits en hausse graduelle qui s'est particulièrement accélérée à partir du mois d'août, en lien avec les anticipations de relèvements du taux directeur et la pression sur les ressources intérieures induites par le durcissement des conditions de financement extérieur qui ont amené le Trésor à reporter la sortie sur les marchés financiers internationaux. Sur le même registre, le Trésor a bénéficié en novembre 2022 de la mise à sa disposition par la Banque centrale du reliquat du tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité du FMI, ce qui s'est traduit sur l'année par une expansion de 22,3% des créances nettes sur l'Administration Centrale. En parallèle, le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une progression de 7,9%, après celle de 2,9%, reflétant principalement la hausse des besoins de trésorerie des entreprises privées. Les conditions monétaires ont été marquées également par une dépréciation en moyenne annuelle du taux de change effectif réel de 4%, résultat d'une baisse de 0,8% en termes nominaux et d'une inflation domestique inférieure en moyenne à celle des pays partenaires et concurrents.

Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés : 90 • Banques : 24 dont banques participatives : 5 dont fenêtres participatives : 3 • Sociétés de financement : 27 • Banques offshore : 6 • Associations de micro-crédit : 12 • Etablissements de paiement : 19 • Autres établissements¹ : 2 - Réseau

: • Au Maroc : - 6.539 agences bancaires, soit 1 guichet pour 5.400 habitants - 7.613 guichets automatiques bancaires • A l'étranger : 48 filiales et 15 succursales disposant de 1.523 points de vente. - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc : 57.287

[1] Rapport annuel, BAM, 2022

5.c. Access to financial services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

L'inclusion financière des populations s'est améliorée. Le pourcentage des adultes qui ont un compte bancaire est passé de 44.4% en 2021 contre 28.6% en 2017. Pour les femmes, ce chiffre était 32.7% en 2021 contre 16.8% en 2017. Toutefois, il faudrait noter que cette tendance positive souligne également la persistance de l'écart entre les sexes au Maroc. Selon l'enquête Findex 2021, le pays a enregistré un progrès moins important que d'autres pays de la région. En Égypte par exemple, l'écart entre les sexes a diminué à 6 points de pourcentage en 2021 contre 12 points de pourcentage en 2017. Le Maroc, quant à lui, est passé durant la même période de 25 points de pourcentage à 23 points de pourcentage. Les adultes non bancarisés au Maroc considèrent « l'insuffisance de fonds » comme l'unique raison de ne pas avoir de compte bancaire ou de paiement. Les autres obstacles tels que la distance, l'absence de justificatifs ou le manque de confiance sont évoqués par une minorité des Marocains. Aussi, l'inclusion financière est entravée par des facteurs associés à l'offre dont la faible couverture de certaines zones notamment en milieu rural. La capillarité des réseaux bancaires et assurantiels au Maroc[1] a connu de fortes progressions certes, néanmoins, près de 75% des communes rurales demeurent sans aucun point d'accès. Par ailleurs, l'absence d'offres de financement ciblées représente également une des barrières majeures à l'inclusion financière de certains segments des entreprises notamment la TPE. Concernant les TPME, les efforts des autorités se poursuivent, par la simplification de l'accès des PME au marché de capitaux, l'approfondissement de la titrisation, le développement du crowdfunding, le renforcement de la contribution des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), l'encadrement des conseillers, et la promotion des instruments de marché.

[1] Le nombre de points d'accès bancaires a plus que doublé depuis 2010, passant de près de 4 800 points à plus de 10 000 en 2019. Le réseau d'agents d'assurance a quant à lui crû un peu moins fortement, d'environ 4% par an depuis 2010.

06. Business Regulatory Environment

Score du critère: 4.5

6.a. Regulations affecting entry, exit, and competition

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

L'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion de l'investissement figurent parmi les priorités des autorités marocaines. Le NMD préconise l'élimination des barrières inéquitables et la réduction de la bureaucratie, des autorisations, des licences et agréments, pour les remplacer, chaque fois que cela est possible, par des déclarations ou des cahiers de charges.

Sous l'égide du Comité national de l'environnement des affaires (CNEA), plusieurs chantiers de réforme ont lancé. Il s'agit tout d'abord de la simplification des procédures administratives pour la création d'entreprise et de la dématérialisation des démarches physiques, permettant la création de l'entreprise en ligne, supprimant l'exigence du capital minimum et réduisant les frais d'enregistrement. Le lancement du statut de l'autoentrepreneur en 2015, se caractérise par sa souplesse tant au niveau de la création que de la cessation d'activité et par sa fiscalité réduite (1% du chiffre d'affaires (CA) pour les activités industrielle, commerciale et artisanale 2% pour les prestations de services). La réglementation des délais de paiement et intérêts moratoires, dans le cadre des marchés publics, adoptée en juillet 2016 a également contribué à l'amélioration de l'environnement des affaires. Le nouveau décret clarifie la procédure de constatation du service fait dans les marchés publics, réduit les délais de paiement et simplifie le paiement des intérêts moratoires.

L'autre réforme qui a considérablement contribué à l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité du Maroc est celle portant sur le Livre V du Code de Commerce en avril 2018 (loi n° 73-17). Celle-ci introduit un nouveau dispositif qui donne davantage de sécurité juridique aux investisseurs et permet aussi d'améliorer la gouvernance et la gestion des procédures de règlement des entreprises en difficulté. Parmi les principaux apports de cette loi, le choix de privilégier le maintien de l'activité de l'entreprise en difficulté et d'éviter le redressement judiciaire ou la liquidation ; l'instauration d'un

mécanisme permettant la participation des créanciers à l'élaboration du plan de restructuration de l'entreprise ; et la possibilité accordée au chef d'entreprise de bénéficier de financements durant la procédure de redressement. Ces réformes ont eu un fort impact sur l'entrepreneuriat au Maroc et ont contribué à l'amélioration du classement du pays dans les rapports internationaux.

La Banque n'utilise plus le DB de la BM qui a été arrêté

6.b. Regulations of ongoing business operations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution que sur la charte de l'investissement. Sur les autres points, je vous propose les éléments de réponses suivants:

Le processus de réformes économiques au Maroc s'est accompagné par la création d'un certain nombre d'autorités de régulation. Ces organes ont pour mission de réguler des secteurs considérés comme stratégiques. Ils couvrent plusieurs domaines d'activité tels que l'assurance (Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale), le marché des capitaux (Autorité marocaine du marché des capitaux, les télécommunications (Agence nationale de réglementation des télécommunications), l'audiovisuel (Haute autorité de l'audiovisuel), l'activité portuaire (Agence nationale des ports), l'Énergie (Autorité nationale de régulation de l'énergie) et la concurrence (Conseil de la concurrence). La Constitution de 2011 leur a d'ailleurs consacré une partie (« Instances de bonne gouvernance et de régulation » articles 165, 166 et 167) ; de même que le NMD met l'accent sur la nécessité de les soutenir et de renforcer leur indépendance et préconise entre autres de confier la conception et le suivi des stratégies et politiques publiques à des structures autonomes, tout en insistant sur la responsabilisation des acteurs, la reddition des comptes et l'évaluation systématique de leur action au regard des objectifs spécifiques assignés.

Les organes de régulation sont généralement dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière mais n'ont toutefois pas de statut juridique uniforme (personne morale de droit public, autorité indépendante, établissement public, etc.), ni les mêmes attributions. Leur degré d'indépendance par rapport à l'exécutif varie également. Certaines disposent d'une autonomie importante alors que d'autres sont directement placées sous le contrôle de la tutelle sectorielle. Leurs avis, décisions

et pouvoirs de sanction, d'investigation et d'auto-saisine différent également ; mais la tendance est à leur renforcement progressif (ANRT, Conseil de la Concurrence). Les lois encadrant ces

institutions doivent néanmoins être révisées en vue de renforcer leur indépendance et élargir progressivement leurs prérogatives afin de créer un environnement qui garantisse la concurrence.

Des avancées significatives ont été notées avec l'adoption de la charte d'investissement en décembre 2022 avec l'annonce d'un dispositif spécifique pour les TPMEs à présenter avant fin 2023. Aussi, le plan d'actions du cadre national de l'environnement des affaires a été approuvé en mars 2023 en présence du chef du Gouvernement avec pour la première fois un axe dédié à l'entrepreneuriat. Le MIEPEEC a également lancé un programme 100 000 entrepreneurs ANA Moukawil qui envisage de mettre en place un accompagnement dédié des porteurs de projet, de la TPE y compris la création pour la première d'incitation à l'intégration du secteur informel dans une échelle pilote. Le code des marchés publics adoptés en février 2023 prévoit également d'améliorer l'accès des TPE à la commande publique y compris avec un quota de contenu local pour les entreprises soumissionnaires.

Malgré ces avancées, l'enquête réalisée par la BAD et le MEF a montré que 45% des entrepreneurs estiment que le cadre fiscal des entreprises représentent une contrainte à la formalisation.

Des avancées significatives ont été notées avec l'adoption de la charte d'investissement en décembre 2022 avec l'annonce d'un dispositif spécifique pour les TPMEs à présenter avant fin 2023. Aussi, le plan d'actions du cadre national de l'environnement des affaires a été approuvé en mars 2023 en présence du chef du Gouvernement avec pour la première fois un axe dédié à l'entrepreneuriat. Le MIEPEEC a également lancé un programme 100 000 entrepreneurs ANA Moukawil qui envisage de mettre en place un accompagnement dédié des porteurs de projet, de la TPE y compris la création pour la première d'incitation à l'intégration du secteur informel dans une échelle pilote. Le code des marchés publics adoptés en février 2023 prévoit également d'améliorer l'accès des TPE à la commande publique y compris avec un quota de contenu local pour les entreprises soumissionnaires.

Malgré ces avancées, l'enquête réalisée par la BAD et le MEF a montré que 45% des entrepreneurs estiment que le cadre fiscal des entreprises représentent une contrainte à la formalisation.

6.c. Regulations of factor markets (labor and land)

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Code du travail marocain a été mis en place en 2004, et révisé en 2017, suite à un processus tripartite conduit entre le gouvernement, les représentants des travailleurs et le patronat. Le Maroc compte près de 26 syndicats de salariés.

Le Code du travail marocain interdit les discriminations contre les personnes syndiquées, notamment les licenciements pour appartenance à un syndicat. Les syndicats sont historiquement affiliés aux partis politiques et possèdent un réel poids dans la mise en place des conventions collectives. Cependant, il convient de noter que le taux d'affiliation à un syndicat reste faible : 3,3% des actifs occupés sont affiliés à une organisation syndicale ou professionnelle, 6,3% en milieu urbain et moins de 1% en milieu rural.

Les petites entreprises, particulièrement les entreprises familiales sont largement absentes des organes de représentations, d'employeurs ou de travailleurs.

La législation du marché du travail s'appuie sur le Code du travail, qui a introduit des améliorations significatives : (i) il a relevé l'âge minimum d'accès à l'emploi (de 12 à 15 ans) ; (ii) il a réduit la durée moyenne hebdomadaire du travail de 48 à 44 heures ; (iii) il a appelé à une révision régulière des salaires minimums ; (iv) il a amélioré la santé au travail et les normes de sécurité ; (v) il a promu l'équité sur le lieu de travail (en garantissant l'égalité entre hommes et femmes et en encourageant l'emploi des personnes handicapées), et (vi) il a garanti le droit d'association et la négociation collective et interdit aux employeurs d'engager des actions à l'encontre de leurs salariés au prétexte qu'ils sont membres d'un syndicat. Cependant, le Code du travail est incomplet, en effet certaines catégories de travailleurs restent en dehors de toute protection juridique.

Marché du travail et cadre réglementaire

Deux ans après la crise covid-19, l'économie marocaine peine toujours à générer suffisamment d'emplois. En 2022, le pays a perdu 24 000 postes d'emploi (nets) et les perspectives pour l'année 2023 ne sont pas optimistes, vu l'effet conjugué de la sécheresse, de la contraction de la demande extérieure adressée au Maroc avec de surcroît les effets négatifs du séisme dans le sud du pays. Aujourd'hui, près de 12% de la population en âge de travailler, dont 32% des jeunes, sont au chômage ; 55% sont inactifs, dont 80% des femmes ; et parmi ceux qui travaillent, 60% ont des emplois informels sans accès à la sécurité sociale ni aux protections établies par le code du travail.

Afin d'atténuer ces effets sur l'emploi, le pays dispose de politiques actives du marché du travail qui ont pour objectif de faciliter l'insertion des demandeurs d'emplois à travers des formations ciblées et des primes à l'emploi. Le pays a également lancé le vaste programme AWARACH à travers des travaux à hautes intensités de main d'œuvre qui cible 150 000 emplois en 2023. La généralisation de la protection sociale va permettre de couvrir des emplois jusque là non protégés comme les travailleurs indépendants.

Le pays a réalisé une revue à mi-parcours de sa stratégie emploi et a lancé les travaux de mise à jour avec une nouvelle politique nationale de l'emploi et de l'entrepreneuriat en gestation (PNEE). Cette nouvelle politique devrait aborder la délicate question du code du travail considéré encore rigide par les entreprises surtout concernant le licenciement et être adapté à la dynamique des TPE. Le développement de nouvelles formes d'emplois dites « atypiques » devraient aussi être prise en compte dans ce code. Enfin, la création des conditions favorables de l'intégration du secteur informel devrait permettre la création

d'emplois de meilleure qualité et le lancement de l'indemnité de perte d'emplois devrait flexibiliser davantage la mobilité sur le marché du travail.

(C) Policies for Social Inclusion/Equity

Score du cluster: 4.44

07. Gender Equality

Score du critère: 4.167

7.a. Promotion of equal access for men and women to human capital development opportunities

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Maroc a réalisé des progrès dans le domaine de l'accès des filles à l'enseignement, à tous les niveaux. Selon le HCP (les indicateurs sociaux du Maroc 2023), le taux de féminisation est de 48,7% et varie selon le cycle. Il se répartit de 48% au primaire à 51,6% au post-Bac, puis à 52,7% au cycle supérieur. Le taux d'achèvement du primaire pour l'année scolaire 2020/21, se situe à 90,4% avec 91,4% pour les filles. Le taux d'achèvement du cycle secondaire collégial est de 62,6% (68,4% pour les filles et 56,8% pour les garçons). Pour ce qui est du taux d'achèvement du cycle secondaire qualifiant, il est de 47,8%, soit 39,0% l'année précédente. Force est de constater que l'écart se creuse amplement entre les filles et les garçons en défaveur des garçons, avec des taux d'achèvement respectifs de 56,3% pour les filles et 39,6% pour les garçons. Pour les lauréats et diplômés du cycle supérieur normal, 56,3% sont des filles. Pour le programme de Master et Doctorat, 47% sont des filles.

Dans le domaine de la santé, l'espérance de vie à la naissance est estimée en 2022 à 76,8 ans, avec 78,6 ans pour les femmes contre 75,2 ans pour les hommes, soit un écart de 3,4 ans. Le taux de couverture sociale est de 70% au niveau national. Le taux de mortalité maternelle s'est considérablement réduit,

grâce à l'amélioration de la couverture des soins prénatals offerts aux femmes et ceux liés à l'accouchement assistés par un personnel médical qualifié ou dans un milieu surveillé. Ce taux a été réduit de 35% entre 2010 et 2018, passant de 112 à 72,6 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes. Le taux rural reste 2,5 fois celui urbain : soit 111,1 contre 44,5 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, en 2018. Par ailleurs, parmi les causes de décès, les maladies cardio-vasculaires sont la principale cause de décès à raison de 26,7% au niveau national. Cette proportion est plus importante chez les femmes (19,9%) que chez les hommes (15,8%). Selon la même source, les tumeurs sont la 2ème cause de décès, avec une proportion de 17,6%. Soit la principale cause de décès pour les femmes en âge fécond (15-49 ans), avec une part de 23,5% (du sein 5,2% et de l'utérus 2,3%). Dans le même cadre, la prévalence des obèses parmi les adultes est de 20,0% en 2018 avec 29% pour les femmes et 11% pour les hommes. En outre, Comme l'indique la même source, le taux de mortalité par suicide en 2020, pour 100.000 habitants, est de 7,2 en 2020, avec 4,7 pour les femmes et de 9,7 pour les hommes.

Eu égard à la santé procréative, selon les données du HCP l'indice synthétique de fécondité est de 2,1 enfants au niveau national avec 2,4 enfants en milieu rural et 1,9 enfants en milieu urbain (2020). La baisse du taux de fécondité est due à l'amélioration de l'accès aux moyens de contraception et à la régression de l'âge du mariage chez les filles. Selon la même source, la prévalence contraceptive a atteint 70,8% (2018), avec 70,3% en milieu rural contre 71,1% en milieu urbain.

7.b. Promotion of equal access for men and women to productive and economic resources

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Au niveau national, le taux d'activité pour la population âgée de 15-49ans est de 51,1%, avec 77,5% pour les hommes et 26,7% pour les femmes. Concernant l'emploi, au niveau national, le taux d'emploi est de 42,8%, y compris 64,8% pour les hommes et 22,2% pour les femmes. Quant au chômage, le taux de chômage au niveau national est de 12,3%, avec 16,8% pour les Femmes et 10,9% pour les hommes. En milieu urbain, le taux de chômage est (11,9% en 2020) et tombe à 5% en milieu rural : 5% (5,9% en 2020) . Cet écart d'emploi en défaveur des femmes est nourri par les facteurs socioculturels du pays, qui favorisent le travail non rémunéré des femmes (unpaid work) au sein des ménages.

Pour l'entrepreneuriat, le taux d'entrepreneuriat féminin est de seulement 16% (4% sont des établies et 12% des potentielles) contre 36% chez les hommes (Profil entrepreneuriat AfDB, 2023).

Le taux d'entrepreneuriat est plus élevé chez les hommes que les femmes et plus important dans les zones rurales. Parmi les hommes, le taux d'entrepreneuriat est de 35,7% de la population 18 ans et plus ; 15,5% d'entrepreneurs établis et 20,2% d'entrepreneurs potentiels. Chez les femmes, le taux d'entrepreneuriat est de 16,4% avec seulement 3,9% d'entrepreneurs établis et 12,5% d'entrepreneurs potentiels (Profil entrepreneuriat AfDB, 2023). Les causes de l'entrepreneuriat limité chez les femmes sont liées aux facteurs socioculturels et économique, notamment le manque de garanti et hypothèque, l'accès limité aux facteurs et moyens de production ainsi que les difficultés de concilier l'entreprise et les responsabilités familiales au sein du ménage.

7.c. Men and women equal status and protection under the law

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Maroc est signataire de la plupart des conventions internationales de promotion de l'égalité de genre, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et d'autres traités internationaux. Le Maroc est engagé à la mise en œuvre du Programme et Plan d'action de Beijing qui fait de l'autonomisation économique des femmes et des filles un des 12 domaines prioritaires d'action. La Constitution marocaine consacre le principe de l'égalité et de la parité dans son article 19 : « *l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental* ». Durant les 10 dernières années, plusieurs lois organiques, ont été promulguées et mises en application. A titre d'exemple, i) La Loi organique n°130-13 relative à la loi de finances de 2015. Cette loi institutionnalise dans ses articles 39 et 48, l'obligation de tous les départements ministériels de la prise en compte de la dimension genre dans leur programmation à travers des indicateurs et objectifs genre, y compris de performances ; ii) Les Lois Organiques relatives aux collectivités territoriales de 2015. Elle impose pour l'ensemble des collectivités territoriales la prise en compte de l'aspect genre lors de leur programmation ou de l'élaboration des projets inscrits dans le budget et lors de la définition des indicateurs chiffrés ainsi que les 4 lois organiques pour la promotion de la participation politique des femmes et le renforcement de leur représentativité (4 mars 2021). Quant aux lois ordinaires et décret, i) la Loi n°19-2021 [1] du 22 juillet 2021 sur la présence des femmes dans les instances de gouvernance des sociétés anonymes et des Entreprises faisant appel public à l'épargne, fixe le quota obligatoire des femmes à 40% à horizon 2027 ; ii) la loi n° 103.13 relatives aux violences faites aux femmes de 2018 ; iii) La Loi n° 83-13 portant amendement de la loi 77-03(Aout 2015), relative à la communication audiovisuelle : cette loi introduit spécifiquement l'obligation de respect de l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les stéréotypes sexistes dans les médias et leurs contenus. Au niveau des codes, signalons la réforme 2004 de la Moudawana en Code de la Famille, qui reste un pas important vers l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans la législation de la famille. Parmi les avancés, on peut citer : l'élévation de l'âge légal au mariage à 18 ans, l'abrogation de « la répudiation », et le droit égal au divorce.

Cependant quelques discriminations persistent, notamment concernant l'autorisation de mariage en dessous de l'âge légal, la tutelle légale, la perte de la garde de l'enfant lors du remariage de la mère, la polygamie, le maintien du divorce par compensation, l'inégalité en héritage entre les hommes et les femmes. Bien que le Code de la Famille reconnaisse l'égalité des époux en droits et en responsabilités, les dispositions de l'article 233 du code de la famille accordent la tutelle légale au père.

Le pays a développé des politiques et des stratégies de promotion de l'égalité de genre, entre autres : les Plans Gouvernementaux pour l'Égalité 2012 – 2016 « ICRAM 1 », et « ICRAM 2 » 2017-2021, et le Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles (PNIAEF) - Maroc pour renforcer l'autonomisation des femmes. Le Nouveau Modèle de développement aussi souligne l'élargissement de la participation des femmes dans les sphères économiques, politiques et sociales.

Le Maroc est le pays le plus avancé en Afrique en matière de budgétisation sensible au genre (BSG), grâce à la création en 2013 du Centre de l'Excellence pour la BSG (CE-BSG), en tant que plateforme de partenariat, de partage et d'échange de connaissances en matière de BSG.

[1]Loi n°19-20 modifiant la loi n° 17-95 sur la société anonyme et la loi n° 5-96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par action, la société à responsabilité limitée et la société en participation

08. Equity of Public Resource Use

Score du critère: 4

8.a. Poverty Measurement

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Bien que le Maroc ait enregistré une amélioration de son niveau de vie et une baisse de la pauvreté, entre 2007 et 2014, la pauvreté subjective reste à un niveau élevé et son taux a augmenté pour rester stagne

ces deux dernières années. En 2019, près de 45% des marocains se considèrent subjectivement pauvres (38,6% dans le milieu urbain et 58,4% dans le milieu rural).

Le traitement de la pauvreté est donc une question importante au Maroc. Ses multiples facettes ont été véritablement révélées à travers la crise sanitaire qu'a touchée le Maroc dès mars 2020. Selon le HCP, l'incidence de la pauvreté a été multipliée par 7 pendant le confinement, traduisant les difficultés économiques et sociales que connaissent de nombreux ménages marocains et qui ne peuvent être ignorées plus longtemps..

La pauvreté subjective révèle que le phénomène devient plus complexe à saisir, lorsqu'on admet qu'il se manifeste sous diverses formes et dans différentes dimensions. En effet, au problème de l'évolution quantitative de la pauvreté, s'ajoute celui des substitutions qualitatives entre les différentes manifestations de la pauvreté. Ainsi, on peut voir se réduire la pauvreté monétaire, de revenu ou de consommation, parallèlement à un accroissement de la pauvreté de conditions de vie.

Près de 9 millions de personnes peuvent être considérés comme pauvres ou menacés de pauvreté au Maroc (2019 – Banque mondiale) Les indices volumétriques et de sévérité de la pauvreté mettent en évidence un phénomène fortement ancré dans le milieu rural. Près de 79,4% des pauvres vivent en milieu rural (1 275 000). Les données de 2001 à 2014 au Maroc montrent un net recul de la pauvreté2 . L'extrême pauvreté est pratiquement éradiquée et l'objectif de la réduction de la pauvreté absolue et au seuil international a été réalisé..

Pour sa part, le taux de pauvreté relative a enregistré une baisse entre 2001 et 2019, puisqu'il est passé de 20,4% à 17,7%, fait savoir l'ONDH dans une étude sur "La dynamique de la pauvreté au Maroc", dont les résultats ont été présentés, mardi, lors d'un webinaire. Le taux de pauvreté relative se maintient à un niveau encore élevé, surtout en milieu rural où il a atteint 36,8% en 2019. Durant la même période, l'incidence de la pauvreté relative a reculé en milieu urbain de 9% à 6,4%.

L'étude révèle également qu'en 2019, près de 45% des Marocains se considèrent subjectivement pauvres (38,6% dans le milieu urbain et 58,4% dans le milieu rural), notant que la pauvreté subjective (pourcentage des chefs de ménages qui se considèrent en situation de pauvreté) affecte l'ensemble des classes sociales mais à des niveaux différents. Ainsi, le taux de pauvreté subjective a été de 55,7% parmi les 20% les plus pauvres et 26,7% parmi les 20% les plus aisés, fait savoir la même source.

Au niveau national, 48,5% de la population a connu au moins une fois une expérience de pauvreté entre 2012 et 2019. De même, 18,2% des individus ont été, entre 2012 et 2019, en situation de pauvreté chronique (34,4% en milieu rural contre 5,5% en milieu urbain). Quant à la pauvreté transitoire, elle a concerné 30,3% des individus au niveau national (21,9% citadins contre 41,3% ruraux).

Par ailleurs, l'étude des mouvements à travers le seuil de pauvreté relative entre 2012 et 2019 montre qu'un individu vivant dans un ménage pauvre a 56% de chance de se soustraire de cette situation, tandis que le risque d'entrée en pauvreté d'un individu issu d'un ménage non pauvre est de 13,7%.

La probabilité qu'un individu pauvre en 2012 le reste encore en 2019 est de 43,3%, souligne l'ONDH, qui précise que l'approche longitudinale retenue dans son analyse permet d'éclairer les facteurs déterminants de l'entrée en pauvreté.

Ainsi, l'analyse économétrique a révélé que la composition familiale (nombre d'enfants, monoparentalité, etc.), la situation dans l'emploi et le niveau de scolarité de l'individu ou du chef du ménage auquel il appartient constituent des facteurs clés d'entrée dans la pauvreté relative. De même, par rapport à l'échantillon observé entre 2012 et 2019, le fait de connaître une première expérience de pauvreté accroît les risques d'entrée à nouveau en pauvreté (ONDH – 2019). Par ailleurs, même si la pauvreté a connu une baisse remarquable en milieu rural, elle reste encore cinq fois plus élevée qu'en milieu urbain. Dans l'ensemble, les pauvres vivent dans des ménages de grande taille, composés d'un grand nombre d'enfants. Ils disposent de peu de formation et de qualification en dépit d'une tendance à l'amélioration de leur capital humain.

<https://www.banquemonddiale.org/fr/country/morocco/publication/poverty-in-morocco-challenges-and-opportunities>

8.b. Public Expenditures: Priorities and strategies

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Les dépenses exécutées totales ont représenté entre 95 % et 105 % du montant total des dépenses approuvées inscrites au budget au cours d'au moins deux des trois derniers exercices.

Des fluctuations importantes ont été enregistrées dans les dépenses budgétaires d'une année à l'autre selon les ministères. Certains secteurs ont connu des augmentations marquées entre 2019 et 2021, notamment : le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration : les dépenses ont fortement augmenté en 2020, avec une hausse de 74,7%, et ont continué d'augmenter en 2021 avec une augmentation de 7,1%. La Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion a enregistré des augmentations constantes, avec des hausses de 31,9% en 2019, 23,2% en 2020 et 18,7% en 2021. Enfin les autres dépenses, qui regroupent les autres chapitres, les charges communes et l'amortissement de la dette, ont connu une augmentation significative en 2020 avec une hausse de 295,3% et ont continué d'augmenter en 2021 avec une augmentation de 29,0%.

En revanche, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a enregistré des baisses constantes, avec des diminutions de 3,0% en 2019, 10,7% en 2020 et 2,5% en 2021 et les dépenses du ministère de l'Intérieur ont également diminué en 2020 (-12,9%) et en 2021 (-4,1%). Celles du ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ont connu une diminution en 2020 (-12,3%) et une légère augmentation en 2021 (2,4%).

Ces variations dans les dépenses budgétaires ont reflété les priorités et les ajustements financiers du gouvernement marocain au cours de la période d'évaluation, qui a été fortement impactée par la crise sanitaire provoquée par la pandémie Covid-19.

8.c. Regressive Tax

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

De nombreux avantages fiscaux, sous forme d'exonérations totales ou partielles, ou de réduction d'impôts sont accordés aux entreprises de différents secteurs d'activité. Par ailleurs, ces avantages fiscaux sont à l'origine d'un rétrécissement de l'assiette et génèrent des dépenses fiscales importantes qui ont chiffré environ 28 910 Milliards de dirhams en 2020 contre 32 088 en 2015.

Toutefois, la répartition de l'impôt au Maroc montre des inégalités considérables. Dans le cas de l'impôt sur les sociétés, 80 % des recettes sont apportées par 0,8 % des entreprises. Quant à l'impôt sur le revenu, seules 15 % des entreprises s'en acquittent. Il faut impérativement développer un plan national et adopter une fiscalité qui est juste et qui contribue à réduire les inégalités. Ainsi, la pression fiscale appliquée sur les firmes est sous optimale étant donné que l'impôt sur les sociétés ne couvre pas toutes les entreprises marocaines.

Les informations n'ont pas été communiquées

09. Building Human Resources

Score du critère: 4.333

9.a. Health and nutrition services

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

L'article 31 de la nouvelle constitution de 2011 consacre l'Universalité de la couverture médicale au Maroc . Celle-ci poursuit les efforts de la loi 65-00, entrée en vigueur en septembre 2005, portant sur la couverture médicale de base ; actuellement cette loi est en cours de révision afin de mettre en place une couverture médicale universelle qui permettra la couverture médicale à 100% de la population à l'horizon 2025. ;. Les infrastructures de santé sont actuellement en développement, et le Maroc compte 2178 établissements de soins de santé de base (ESSP), selon les dernières estimations (2022). Dont 869 centres de santé urbains et 1309 centres de santé ruraux. . Le nombre d'établissements hospitaliers a augmenté pour atteindre le chiffre de 159 hôpitaux, 11 hôpitaux psychiatrique et 131 centres d'hémodialyse. Cette progression de l'offre hospitalière a permis 25 889 lits dans le secteur public et 14 559 lits pour les cliniques privées .Le Royaume connaîtra une augmentation considérable de l'espérance de vie des citoyens des deux sexes confondus (76,8 ans), grâce aux progrès de la médecine, à un accès moins difficile aux soins de santé et à l'amélioration des conditions de vie des Marocains,

Malgré ces progrès, la problématique de l'insuffisance globale des ressources humaines, s'ajoutent d'importantes inégalités territoriales en matière d'offre de soins. Le Maroc compte 25 750 médecins (14 359 publics et 14 533 privés), pour une population de 36 millions d'habitants, le ratio est donc de 8,02 médecins pour 10.000 habitants ; malgré une nette augmentation par rapport à 2020 (7,1), le pays est encore très loin du standard de l'OMS fixé à 15,3 médecins pour 10.000 habitants. Dans le secteur public, la répartition par région montre que les professionnels de santé sont concentrés essentiellement dans la région de Casablanca – Settat et les médecins du secteur privé sont concentrés aux niveaux de 4 régions et sont inégalement répartis entre les zones urbaines et rurales (13 405 en milieu urbain contre 954 dans le monde rural). tDe même, le ratio du nombre d'habitants par établissement de soins de santé de base (ESSP) varie entre 2730 habitants (milieu urbain) à 6318 habitants en milieu rural. . Le nombre moyen d'habitants par lit hospitalier public est de 1 lit pour 1390 habitants (moyenne mondiale 6 lits pour 1000 habitants) .. Les inégalités commencent à s'amenuiser grâce à la mise en place de trois nouveaux CHU dans les régions (Agadir – Laayoune et Tanger) . ; il en résulte une amélioration des indicateurs de santé,

notamment le taux de mortalité infantile et maternelle, malgré un manque cruel de matériel dans les centres hospitaliers, notamment au niveau des équipements biomédicaux et installations de haute technologie.

9.b. Education, ECD, training and literacy programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur, le Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Ecosystème de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (PACTE ESRI 2030) a été adopté par le Gouvernement en vue d'accélérer le développement et la transformation durable de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. De portée stratégique et orienté action, le PACTE ESRI 2030 vise à traduire en actions concrètes les priorités du programme **gouvernemental** en matière de développement du capital humain et d'insertion du Maroc dans la société du savoir. Le PACTE ESRI 2030 repose sur quatre orientations stratégiques : l'excellence académique (7 projets stratégiques), l'excellence scientifique (6 projets stratégiques), l'excellence opérationnelle et la gouvernance 4.0 (7 projets stratégiques) et les territoires d'innovation (5 projets stratégiques). Le PACTE ESRI 2030 repose, par ailleurs, sur les **trois leviers accélérateurs de changement** suivants ciblés par 10 autres projets stratégiques :

(i) **la transformation numérique** à travers : une administration entièrement digitalisée ; des services en ligne dédiés aux étudiants, aux enseignants-chercheurs et à la gestion des ressources humaines ; et des plateformes d'enseignement en ligne ;

(ii) **la performance du système** à travers : des synergies transversales au sein de l'écosystème et avec les parties prenantes au niveau territorial et national ; la qualité de l'encadrement pédagogique, technique et administratif ; le développement des partenariats nationaux et internationaux ; et un dispositif efficient de veille et de suivi-évaluation ; et

(iii) **la structuration, l'organisation et la réglementation** à travers : une refonte de la loi 01.00, l'accélération des textes d'application et la loi-cadre ; les statuts du personnel ; le statut de l'enseignant chercheur ; et le statut de l'étudiant(e) et de sa vie étudiante.

L'année universitaire 2022-2023 a été marquée par le démarrage de mise en œuvre des actions prioritaires du PACTE ESRI 2030. Ainsi, au niveau de l'excellence académique, les activités de démarrage comprennent le lancement de nouvelles filières adaptées aux besoins des secteurs productifs et la préparation des prérequis de la réforme pédagogique globale qui sera déployée dès la rentrée 2023-2024. Au niveau de la recherche scientifique, les activités de démarrage comprennent le lancement de la réforme de la recherche scientifique avec la formation de la nouvelle génération de doctorants et la création de nouveaux instituts de recherche. Au niveau de l'innovation, les activités de démarrage comprennent l'appui aux porteurs de projets innovants et l'activation des cités d'innovation. Enfin, au niveau de la gouvernance et de l'excellence organisationnelle, les activités de démarrage comprennent le lancement de la réforme organisationnelle et de la refonte du système d'information du secteur.

9.c. Prevention and treatment of HIV/AIDS, tuberculosis, and malaria

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Tuberculose :

Durant les trente dernières années, le Maroc a réalisé des progrès très importants en matière de lutte contre la tuberculose, principalement pour atteindre la cible 6-C des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Ministère de la Santé et de la Protection sociale pour l'année 2022 a recensé 30 335 cas (dont plus de 4 000 décès). ; il est à noter que les régions du Grand Casablanca, Tétouan, Tanger, Rabat-Kénitra, Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Souss-Massa-Draa sont particulièrement touchées. L'incidence de la tuberculose au Maroc s'élève à environ 97 cas pour 100 000 habitants. En 2019, les autorités marocaines annonçaient un plan national visant à éradiquer la tuberculose d'ici à 2030. Ce plan inclus prévoit de renforcer la surveillance nationale de la maladie et mener des enquêtes nationales approfondies sur la population ; La tuberculose reste fortement concentrée au niveau des quartiers à densité de population très élevée et des zones périurbaines des grandes agglomérations, là où l'influence des déterminants socio-économiques est la plus importante. Cette situation est illustrée par l'atteinte importante des groupes d'âge 15-44 ans, groupe d'âge le plus productif économiquement.

HIV AIDS

Les dernières données disponibles date de 2020 (Ministère de la Santé et la Protection sociale). Le taux de prévalence du VIH reste faible, se situant aux alentours de 0.08%, restant plus élevé pour la population clé vulnérables. Environ 23 000 personnes dont 830 récemment infectées, vivent avec le VIH au Maroc. La prévalence du VIH reste faible dans la population générale (0,08 %) Les décès dus au sida

connaissent une tendance globale à la diminution passant de plus de 500 en 2010 à 390 en 2022 selon les dernières estimations. Les décès parmi les hommes représentent 58%.

Les nouvelles infections sont estimées à 830 dont 67 % se produisent chez les populations clés et 70 % des femmes sont infectées par leur conjoint ; effectivement les populations les plus exposées aux risques d'infection sont : (i): les professionnelles du Sexe Féminin (PSF) est 1,3%, (ii) les hommes ayant des relations Sexuelles avec les hommes (HSH) est 4,5%, (iii) les personnes usagères de drogues injectables (PUD) 7,1%. Trois Régions concentrent près de 65 % des cas (Souss Massa, Marrakech Safi et Casablanca- Settat).

Selon la dernière stratégie nationale sur les droits humain et le VIF/SIDA couvrant la période 2018-2021, la riposte au VIH a été organisée au Maroc à travers la mise en place de plans stratégiques nationaux successifs dans le but de programmer et de coordonner les activités de lutte aux niveaux national et régional. En plus du ministère de la Santé, plusieurs départements ministériels ont intégré la lutte contre le sida dans leurs stratégies. Les ONG jouent un rôle clé dans les différents domaines de la riposte, notamment la prévention chez les populations clés, le conseil et dépistage anonyme et volontaire, le soutien aux personnes vivants avec le VIH, le plaidoyer et la mobilisation des fonds.

Les mesures mises en place ont permis de multiplier par 4.5 le nombre de personnes atteintes du VIH recevant un traitement antirétroviral entre 2011 et 2021, soit une augmentation de la couverture de 24% à 80% dans 35 centres référents de prise en charge des personnes vivant avec le VIH, avec une offre nationale de 14 laboratoires équipés pour le diagnostic et le suivi biologique de ces patients.?

Pour cette section, je n'ai pas reçu de note des experts sectoriels. Je l'ai donc remplie moi-même.

(Empty)

Malaria

. Au Maroc, le Programme National de Lutte contre le Paludisme a permis, après plusieurs décennies de lutte, la réduction du nombre de cas et l'arrêt définitif de la transmission de la maladie depuis l'année 2004. Après cinq années de consolidation de l'élimination, le Maroc a été certifié comme pays indemne du paludisme par l'OMS en 2010.

Cependant, bien que l'élimination du paludisme autochtone ait été maintenu depuis 17 ans, une réémergence reste possible devant la persistance des vecteurs de cette maladie et l'enregistrement de plus en plus de cas de paludisme importé, avec une moyenne de 500 cas par an.

La stratégie prônée par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale s'articule autour des interventions suivantes :

- Le dépistage et la prise en charge précoce et gratuite de tous les cas importés ;
- Le maintien de la surveillance et de la lutte contre le vecteur du paludisme dans le cadre de la Gestion Intégrée de la Lutte Anti Vectorielle (GILAV);

- Le conseil aux voyageurs.

10. Social Protection and Labor

Score du critère: 4.2

10.a. Social safety net programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le gouvernement élu en octobre 2021 s'est inscrit dans les orientations royales de juillet 2020 et les recommandations du Nouveau Modèle de Développement (NMD) à travers son programme pour la période 2021-2026 qui érige la protection sociale au rang de seconde priorité derrière la sécurité nationale. Lors de la présentation du programme gouvernemental 2021-2026 au Parlement, le chef du gouvernement a annoncé que la priorité la plus immédiate serait de renforcer les fondements de l'"État social", à travers quatre impératifs de réforme : (i) l'élargissement de la protection contre les risques de santé et le risque de pauvreté pendant la vieillesse par la généralisation de l'assurance maladie et des retraites ; (ii) la création d'un « véritable » système d'assistance sociale ciblé sur les familles les plus vulnérables ; (iii) la refonte du secteur de la santé et ; (iv) la réforme du système d'enseignement public.

Le pays a lancé en 2021 un vaste chantier de réforme de la protection sociale qui vise à termes la couverture médicale de 22 millions de marocains supplémentaires. En effet, la pandémie de Covid-19 a accentué les disparités sociales et mis en évidence l'urgence de renforcer l'inclusion sociale et économique des groupes vulnérables à la fragilité. Ainsi, ce chantier de réforme structurant devrait accélérer la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire de base à travers l'élargissement de l'assiette des bénéficiaires par l'inclusion des catégories vulnérables bénéficiant du Régime d'assistance médicale et la catégorie des professionnels et travailleurs indépendants et personnes non-salariées, qui exercent une activité libérale. Cette orientation contribuera à faciliter l'intégration du secteur informel en ouvrant graduellement l'accès aux régimes de couverture médicale et de retraite à plusieurs corps de métiers majoritairement informels. Ce dispositif permet de couvrir les frais de traitement, de médicaments et d'hospitalisation et de consultation. De plus, la promotion des soins de santé primaires et secondaires demeure un grand défi pour le système de santé au Maroc,

Pour la mise en œuvre de la Réforme de la Protection sociale plusieurs actions ont été mises en place pendant la période 2021-22 : (i) la mise en place d'une commission interministérielle, suite à la promulgation de la loi-cadre de la protection sociale n° 09-21, comprenant les trois ministères concernés par les réformes, chargée de mettre en œuvre et de suivre la réforme et d'une commission technique composée des trois ministères ainsi que de la CNSS et l'ANAM, (ii) l'élaboration du programme d'emploi du fonds de la protection sociale et de la cohésion sociale pour l'année budgétaire 2022 ;. Le montant alloué est de dix (10) milliards de dirhams pour l'exercice 2022. ; (iii) la publication de la loi 31-21, amendant la loi 99-15, afin d'étendre la couverture de la retraite conformément au calendrier de la loi cadre 09-21 relative à la protection sociale : (iv) la publication du décret modifiant et complétant le décret d'application de la loi 99-15 opérationnalisant l'élargissement de la couverture retraite pour les TNS en définissant la liste des catégories professionnelles soumises au régime de retraite, (v) la publication de douze (12) décrets d'application de la loi 99-15, un pour chacun des dix (10) catégories professionnelles, un pour les travailleurs relevant de la CPU et un pour les auto-entrepreneurs, concernant le régime de retraite des TNS : et (vi) la validation des Termes de référence de l'Etude de l'analyse de l'espace budgétaire destiné au système de protection sociale pour la généralisation des Allocations Familiales (AF) ainsi que son lancement. Les actions de réforme entreprises dans cette première phase ont permis d'accélérer la mise en œuvre d'un système de protection sociale inclusif et durable

10.b. Protection of basic labour standards

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Code du travail marocain a été mis en place en 2004, et révisé en 2017, suite à un processus tripartite conduit entre le gouvernement, les représentants des travailleurs et le patronat. Le Maroc compte près de 26 syndicats de salariés.

Le Code du travail marocain interdit les discriminations contre les personnes syndiquées, notamment les licenciements pour appartenance à un syndicat. Les syndicats sont historiquement affiliés aux partis politiques et possèdent un réel poids dans la mise en place des conventions collectives. Cependant, il convient de noter que le taux d'affiliation à un syndicat reste faible : 3,3% des actifs occupés sont affiliés à une organisation syndicale ou professionnelle, 6,3% en milieu urbain et moins de 1% en milieu rural.

Les petites entreprises, particulièrement les entreprises familiales sont largement absentes des organes de représentations, d'employeurs ou de travailleurs.

La législation du marché du travail s'appuie sur le Code du travail, qui a introduit des améliorations significatives : (i) il a relevé l'âge minimum d'accès à l'emploi (de 12 à 15 ans) ; (ii) il a réduit la durée moyenne hebdomadaire du travail de 48 à 44 heures ; (iii) il a appelé à une révision régulière des salaires minimums ; (iv) il a amélioré la santé au travail et les normes de sécurité ; (v) il a promu l'équité sur le lieu de travail (en garantissant l'égalité entre hommes et femmes et en encourageant l'emploi des personnes handicapées), et (vi) il a garanti le droit d'association et la négociation collective et interdit aux employeurs d'engager des actions à l'encontre de leurs salariés au prétexte qu'ils sont membres d'un syndicat. Cependant, le Code du travail est incomplet, en effet certaines catégories de travailleurs restent en dehors de toute protection juridique.

10.c. Labour market regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	3.5
Score révisé	3.5
Score de deuxième brouillon	3.5
Score final	3.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

La législation du marché du travail s'appuie sur le Code du travail, qui a introduit des améliorations significatives : (i) il a relevé l'âge minimum d'accès à l'emploi (de 12 à 15 ans) ; (ii) il a réduit la durée moyenne hebdomadaire du travail de 48 à 44 heures ; (iii) il a appelé à une révision régulière des salaires minimums ; (iv) il a amélioré la santé au travail et les normes de sécurité ; (v) il a promu l'équité sur le lieu de travail (en garantissant l'égalité entre hommes et femmes et en encourageant l'emploi des personnes handicapées), et (vi) il a garanti le droit d'association et la négociation collective et interdit aux employeurs d'engager des actions à l'encontre de leurs salariés au prétexte qu'ils sont membres d'un syndicat. Cependant, le Code du travail est incomplet, en effet certaines catégories de travailleurs restent en dehors de toute protection juridique.

Marché du travail et cadre réglementaire

Deux ans après la crise covid-19, l'économie marocaine peine toujours à générer suffisamment d'emplois. En 2022, le pays a perdu 24 000 postes d'emploi (nets) et les perspectives pour l'année 2023 ne sont pas optimistes, vu l'effet conjugué de la sécheresse, de la contraction de la demande extérieure adressée au

Maroc avec de surcroît les effets négatifs du séisme dans le sud du pays. Aujourd'hui, près de 12% de la population en âge de travailler, dont 32% des jeunes, sont au chômage ; 55% sont inactifs, dont 80% des femmes ; et parmi ceux qui travaillent, 60% ont des emplois informels sans accès à la sécurité sociale ni aux protections établies par le code du travail.

Afin d'atténuer ces effets sur l'emploi, le pays dispose de politiques actives du marché du travail qui ont pour objectif de faciliter l'insertion des demandeurs d'emplois à travers des formations ciblées et des primes à l'emploi. Le pays a également lancé le vaste programme AWARACH à travers des travaux à hautes intensités de main d'œuvre qui cible 150 000 emplois en 2023. La généralisation de la protection sociale va permettre de couvrir des emplois jusque là non protégés comme les travailleurs indépendants.

Le pays a réalisé une revue à mi-parcours de sa stratégie emploi et a lancé les travaux de mise à jour avec une nouvelle politique nationale de l'emploi et de l'entrepreneuriat en gestation (PNEE). Cette nouvelle politique devrait aborder la délicate question du code du travail considéré encore rigide par les entreprises surtout concernant le licenciement et être adapté à la dynamique des TPE. Le développement de nouvelles formes d'emplois dites « atypiques » devraient aussi être prise en compte dans ce code. Enfin, la création des conditions favorables de l'intégration du secteur informel devrait permettre la création d'emplois de meilleure qualité et le lancement de l'indemnité de perte d'emplois devrait flexibiliser davantage la mobilité sur le marché du travail.

10.d. Community driven initiatives

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

La constitution de 2011 a ouvert une nouvelle ère pour la société civile marocaine, en reconnaissant son rôle central dans la vie démocratique et en garantissant ses droits à l'expression, à la participation et à l'organisation.[i] La société civile est confrontée à des défis, tel qu'un espace civique restreint ; des

obstacles administratifs et juridiques, un manque de financement durable et de ressources humaines qualifiées. Finalement, les d'organisations de la société civile (OSC) rencontrent souvent des difficultés à mobiliser des citoyens. Pour surmonter ces défis, la société civile doit (i) s'engager dans un dialogue constructif avec les autorités ; (ii) travailler à renforcer leur capacité institutionnelle[i]; (iii) mobiliser la participation citoyenne.

[i] Maroc: Society", Encyclopædia Britannica, consulté le 30 mars 2023

[ii] Le développement de la société civile au Maroc : un enjeu politique majeur", Institut français des relations internationales, consulté le 30 mars 2023.

10.e. Pension and old age savings programs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

En 2022, le chantier de la réforme du système de la protection sociale au Maroc entame sa 2ème année avec une priorité donnée aux mesures liées à la généralisation de l'assurance maladie obligatoire pour inclure les catégories sociales qui en sont encore dépourvues (22 millions citoyens). Par ailleurs, l'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite se trouve au cœur de l'offre intégrée stipulée par la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale. Celle-ci ayant porté également sur la couverture des risques liés à la vieillesse, en se fixant pour objectif d'intégrer, à l'horizon 2025, environ 5 millions de personnes qui exercent un emploi et ne bénéficient d'aucune pension. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il convient de prendre une série de mesures préparatoires préalables qui demeurent indispensables pour réussir la réforme globale escomptée des régimes de retraite au Maroc. Proposées par le CESE dans son avis sur la réforme paramétrique du régime des pensions civiles ainsi que dans son rapport sur la protection sociale au Maroc, ces mesures peuvent être engagées dès maintenant. Elles visent principalement à mettre en place un système de retraite équitable, équilibré, pérenne et résilient, qui soit en mesure de capitaliser sur les acquis et préserver les droits et intérêts des générations futures.

La mise en place d'un système national de retraite solidaire, efficace, pérenne et capable de répondre aux attentes et de garantir les droits des générations actuelles et futures d'actifs et de retraités, nécessite à la fois la formalisation et l'accélération du processus de consolidation des équilibres et de mise en convergence du financement, des prestations du cadre réglementaire et de la gouvernance des régimes de retraite existants. L'objectif stratégique est d'assurer, en conformité avec les Hautes Orientations Royales relatives à la création d'un système universel de protection sociale, la transition vers deux pôles, public et privé en tant que prélude à l'instauration d'un régime national de retraite unifié contribuant aussi

bien à la sécurité du revenu des personnes âgées qu'au développement d'une épargne nationale à impact positif et durable sur la croissance économique.

Le Maroc a établi un système de retraite solide et adapté à tous les secteurs d'activités sur le territoire marocain. On assiste à une coexistence du régime adapté au secteur public ainsi qu'un régime dédié au secteur privé.

Cependant, la pérennité des caisses de retraites sont confrontés à deux problématique majeures, l'hétérogénéité, avec les difficultés au niveau des caractéristiques techniques et démographiques, et les difficultés financières quelles connaissent. D'où la nécessité de revoir les paramètres des différents régimes, dans la perspective de mise e place de deux pôles public et privé. Par ailleurs, sur le long terme, la généralisation de la protection sociale pour avoir des impacts sur l'équilibre financier, notamment de la CNSS. Dans le cadre de ce chantier, il est prévu l'élargissement de la base des adhérents au régime de retraite en y incorporant environ 5 millions de marocains parmi la population active n'ayant pas droit à une pension. Selon le calendrier arrêté par l'Exécutif, la généralisation de la retraite se fera dès 2025. Il est à noter la « possibilité d'inclure des réformes paramétriques au niveau de la CNSS, compte tenu des marges dont cette dernière dispose, où le coût de cotisation au système est limité à 11,89% et l'âge de la retraite est fixé à 60 ans.

En novembre 2022, le conseil de gouvernement approuvé le projet de décret relatif à l'augmentation de pension de retraite Maroc de 5% versée par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), d'un minimum de 100 dirhams, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020. Une revalorisation qui s'est fait attendre, mais qui s'est enfin concrétisée. Ce projet s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 9 du dahir relatif au système de la sécurité sociale, qui habilite le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à présenter des propositions sur la revalorisation des pensions décaissées.

Outre cette augmentation pension retraite 2022 au Maroc, il faut rappeler que le gouvernement a déjà alloué, au titre de l'année 2022, 8 MMDH au titre du règlement des arriérés (rattrapage des avancements des fonctionnaires au titre des années 2019 et 2020). Et en application du programme gouvernemental, le PLF contient des mesures visant à améliorer le revenu des retraités et les conditions d'éligibilité au régime des retraites à travers notamment la révision des conditions d'accès à la pension de vieillesse.

Le constat établi par la Banque centrale dans son dernier rapport présenté à S.M le Roi à l'occasion de la Fête du Trône, concernant l'urgence de la réforme des Caisses de retraite et mettant en garde contre tout retard qui ne ferait qu'alourdir son coût et accentuer ainsi les réticences des partenaires sociaux et les difficultés du dialogue social.

11. Environmental Policies and Regulations

Score du critère: 5.5

11. Environmental Policies and Regulations

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.5

Score révisé	5.5
Score de deuxième brouillon	5.5
Score final	5.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Les effets du changement climatique sont de plus en plus présents au Maroc que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies (GIEC, 2022) a identifié comme un pays très vulnérable. L'indice ND-GAIN par pays présente la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux en combinaison avec sa volonté d'améliorer sa résilience. Le Maroc est classé 66^{-ème} pays sur 182 ; le pays se classant 51^{ème} pour le sous-indice de vulnérabilité et 87^{ème} pour celui de préparation.

Sur la base de la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Maroc, la croissance économique et le développement industriel du pays contribuent à augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Global Carbon Atlas (2019) rapporte que les émissions de carbone du pays sont d'environ 2 tCO₂ par habitant, faisant du Maroc un pays à faibles émissions. Le secteur de l'énergie est le secteur le plus émetteur, contribuant à environ 69% des émissions totales du pays[1].

Le Maroc dispose de plusieurs lois, politiques et plans liés au changement climatique qui reconnaissent l'importance de la protection de l'environnement pour le bien des générations présentes et futures.

La politique marocaine sur le changement climatique (2014)[1], élaborée par le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, définit la vision du Maroc. Elle coordonne les différentes stratégies et plans climat déjà initiés dans le pays, jusqu'en 2040. Elle établit un programme permanent et structuré de recherche, assure la coopération et la coordination entre les institutions de recherche, et favorise le développement de techniques et de technologies innovantes d'adaptation et d'atténuation.

- **La CDN marocaine de 2016 [2] se concentre sur l'adaptation par rapport à l'atténuation.** La CDN du Maroc est classée troisième dans l'indice de performance du changement climatique 2020[3] après la Suède et le Danemark en raison du potentiel d'atténuation du Maroc dans les énergies renouvelables et de son cadre de gouvernance favorable. En 2018, le Maroc était le leader africain en matière d'efforts de lutte contre le changement climatique illustrant l'engagement du pays envers l'Accord de Paris[4].

- **Contribution déterminée au niveau national (CDN)-2021 :** Le 22 juin 2021, le Maroc a soumis sa version révisée (CDN) au secrétariat de la CCNUCC, portant son ambition de CDN à une réduction de 45,5 % des émissions de GES d'ici 2030 par rapport au scénario de statu quo et fixant un objectif conditionnel de 27,2 % de réduction des gaz à effet de serre. Cet objectif est inconditionnel à 18,3 % et les 27,2 % restants sont conditionnels à l'aide internationale. Le Climate Action Tracker évalue les objectifs de la CDN du Maroc[5] comme "suffisants", faisant du Maroc le premier pays (parmi ceux

évalués par le Climate Action Tracker) dont les objectifs sont conformes à la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C conformément à l'Accord de Paris[6]. En matière d'adaptation, la CDN actualisée présente des objectifs plus complets, comprenant davantage d'actions pour les quatre secteurs inclus dans la CDN de 2016 (agriculture, forêt, tourisme et eau) et d'autres secteurs, notamment la météorologie, les environnements sensibles (littoral, montagnes et oasis), la planification urbaine et rurale ainsi que la santé.

- **Le Plan national d'adaptation (PNA)** complète ces objectifs en définissant un cadre concerté et inclusif et les actions prioritaires sur la période 2020-2030. Les politiques d'adaptation actuelles sont menées à travers des stratégies et des plans sectoriels telles que le Plan national de protection contre les inondations, la Stratégie nationale de développement durable, la Stratégie nationale de l'eau et le Programme d'action national de lutte contre la désertification, entre autres.

- **Vision 2050** : Le Maroc a également élaboré une vision 2050 qui vise à soutenir l'alignement des stratégies nationales et sectorielles. Il servira de base pour développer une stratégie de développement à long terme et à faibles émissions dans les mois à venir.

- **La Stratégie nationale de développement durable (2017)**, [7] vise à relever les défis du développement durable à l'horizon 2030 en intégrant la gestion de l'environnement aux stratégies d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie aligne les plans nationaux sur les accords internationaux, tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD).

- **Le Plan National Climat 2020-2030 (PCN)**[8] présente une vision nationale pour accroître l'adaptation et la résilience du Maroc tout en assurant une transition rapide vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique. La stratégie confirme l'objectif climatique fixé dans le cadre de l'engagement du Maroc dans l'Accord de Paris et définit des mesures pour renforcer la gouvernance climatique, notamment en créant une Commission nationale sur le changement climatique, en améliorant la coordination intersectorielle et en impliquant les organisations non gouvernementales.

[1] Royaume du Maroc, Ministère délégué auprès du ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (2014). Politique marocaine en matière de changement climatique. URL: <https://www.4c.ma/medias/MCCP%20-%20Moroccan%20Climate%20Change%20Policy.pdf>https://83baff43-20a7-4046-9b27-2458add074b2.filesusr.com/ugd/3c9136_31bffe4c53424092b3a94b225f455b48.pdf?index=true

[2] Royaume du Maroc, "Contribution déterminée au niveau national Actualisé", Juin 2021 https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Moroccan%20updated%20NDC%202021%20_Fr.pdf

[3]Burck, Jan; Hagen, Ursula; Höhne, Niklas; Leonardo Nascimento Bals Christoph: "Climate Change Performance Index CCPI Results 2020" https://newclimate.org/sites/default/files/2019/12/CCPI-2020-Results_Web_Version.pdf

[4] UNDP 2018 : “Morocco ranked second in Climate Change Performance Index”, <https://www.unep.org/news-and-stories/blogpost/morocco-ranked-second-climate-change-performance-index-2018>

[5]Royaume du Maroc, “Contribution déterminée au niveau national Actualisé”, Juin 2021 https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Moroccan%20updated%20NDC%202021%20_Fr.pdf

[6] Climate Action Tracker, Morocco, September 2021 <https://climateactiontracker.org/countries/morocco/>

[7] Royaume du Maroc, “Stratégie nationale de développement durable (SNDD), 2030 Résumé Exécutif”, https://83baff43-20a7-4046-9b27-2458add074b2.filesusr.com/ugd/3c9136_dca03155929f4da097d12e1ee4af310f.pdf

[8] Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'énergie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable Plan Climat National À horizon 2030 <https://www.environnement.gov.ma/images/Climat/PCN1-min.pdf>

[1]<http://www.globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>

(D) Public Sector Management and Institutions

Score du cluster: 4.558

12. Property Rights and Rule-based Governance

Score du critère: 4.75

12.a. Legal basis for secure property and contract rights

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Immobiliers:

Certains biens sont encore régis par les normes du droit traditionnel, nécessitant une procédure particulière afin de les soumettre au nouveau régime, garant de la propriété privée. Voici les différents types de biens présents au Maroc:

1- Le bien dit guiche: Un bien « guiche » appartient à l'Etat. Par conséquent, on ne peut en aucun cas devenir propriétaire de ce type de bien. Par contre, il est possible de bénéficier d'un droit de jouissance par le biais de la location.

2 -Les biens appartenant au domaine public: Ils sont prévus par le législateur. Il s'agit essentiellement des terrains couvrant certains domaines forestiers, maritimes... Cette catégorie concerne également les biens utilisés par les services publics ou réservés pour la réalisation de projets menés par l'Etat. En général, ces biens sont inaliénables.

3-Le bien dit Melkia: Il s'agit d'un bien qui n'est pas titré, c'est à dire non-inscrit à la Conservation Foncière. Un étranger peut acquérir un bien dit « Melkia » mais il devra le faire enregistrer à la Conservation Foncière.

4-Le bien en cours de réquisition: C'est un bien en cours de titrage c'est-à-dire qui fait l'objet d'une immatriculation foncière. Cette procédure aboutit donc à l'obtention du titre foncier.

5-Le bien titré ou le titre foncier: Les biens titrés sont des biens clairement définis et inscrits au Cadastre et à la Conservation Foncière. Le titre foncier est un titre juridique moderne établi au nom du propriétaire : il est définitif et inattaquable. Ce titre foncier est régi par le dahir du 12 Aout 1913. Notre agence vous propose exclusivement des biens déjà titrés ou en réquisition.

6-Les terrains agricoles: Il est impossible pour les étrangers d'acquérir un terrain agricole. Pour rendre cette acquisition possible, il faudra modifier la nature juridique de ce terrain en obtenant qu'il soit déclaré à vocation non agricole (VNA). Pour ce faire, il faut demander une « attestation à vocation non agricole » auprès du Centre Régional d'Investissement (CRI) du lieu de la situation du terrain. Cette attestation est exigée pour tout terrain situé à l'extérieur du périmètre urbain acquis par une personne physique étrangère, une société par actions (SA) ou une SARL dont le capital est détenu en totalité ou en partie par des personnes étrangères. Concernant le CRI de la région de Marrakech Tensift Al Haouz, voici la démarche à poursuivre :

Propriété intellectuelle:

L'œuvre doit être une création intellectuelle originale pour être protégée. Les auteurs ou leurs ayants-droit sont titulaires de droits patrimoniaux (droit exclusif durant la vie de l'auteur et jusqu'à 70 après sa mort) et de droits moraux (inaliénables et imprescriptibles).

Gouvernance:

Le Maroc a mené une série de réformes pour assurer un développement réussi du cadre de gouvernance des entreprises marocaines. Les efforts mobilisés à ce niveau se sont concrétisés principalement dans des réformes juridiques et institutionnelles. Ayant pour objectif de se doter d'un code de gouvernance des entreprises aligné sur les principes de gouvernance de l'OCDE,

12.b. Predictability, transparency, and impartiality of laws affecting economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Le ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique (MICEVN) a la charge de la conception et de la mise en œuvre de la politique industrielle. Il assure également la coordination avec les institutions nationales et internationales. Le MICEVN est structuré en deux directions générales, dédiées à l'industrie et au commerce. La direction générale de l'industrie est composée de directions sectorielles, consacrées à des filières spécifiques (automobile, aéronautique et transport, cuir et textile, industrie agro-alimentaires et industries diverses). Par ailleurs, le ministère

supervise, par sa tutelle, quatre organismes clés de l'écosystème institutionnel de l'industrie : Maroc PME, le principal instrument d'appui aux PME ; L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) ; l'ISCAE, premier établissement public d'enseignement supérieur de gestion au Maroc ; et l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR), chargé de la normalisation.

Le MICEVN supervise également le développement et la promotion des zones industrielles, en lien avec différents organismes dont l'Agence marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE), le Centres régionaux d'investissement (CRI) et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), principal organisme représentant du secteur privé. En 2022, le pays recensait 150 zones industrielles, dont 10 zones d'accélération industrielle, qui correspondent à des zones franches à vocation industrielle.

12.c. Difficulty in obtaining business licenses

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

La création d'entreprise a été encouragée par différentes réformes et notamment la création de 15 Centres Régionaux d'Investissement (CRI) en 2002, qui tiennent lieu de guichet unique.

La création d'entreprise a été encouragée par différentes réformes et notamment la création de 15 Centres Régionaux d'Investissement (CRI) en 2002, qui tiennent lieu de guichet unique. En 2023, l'enregistrement se fait en ligne et les experts-comptables sont habilités à faire cette formalité.

Aucun acte ne peut être déposé au tribunal de commerce s'il n'est pas enregistré.

Les actes à enregistrer varient en fonction de la forme juridique de la société. Ils comprennent à minima, le contrat de bail ou de domiciliation et les statuts.

Cette étape est souvent confiée à un notaire ou un expert-comptable qui s'assurera de la conformité de tous les documents et de la bonne exécution de la démarche.

Inscription à la taxe professionnelle, Identification fiscale et Registre de commerce

L'inscription à la taxe professionnelle, l'identification fiscale et l'immatriculation au Registre de Commerce sont des étapes obligatoires pour toute entreprise souhaitant exercer une activité commerciale au Maroc.

1. L'inscription à la taxe professionnelle: La taxe professionnelle est une taxe payée par les entreprises pour exercer leur activité. Bien que les sociétés nouvelles bénéficient d'une exonération pendant 5 années, il est nécessaire d'obtenir un numéro d'identification de T.P qui doit figurer sur tous les documents qu'émet l'entreprise. Il doit, par ailleurs, être affiché de manière visible lorsqu'elle dispose de points de vente accessibles par le public.
2. L'identification fiscale: L'identification fiscale est un numéro attribué à chaque entreprise pour l'identifier auprès des autorités fiscales. Cet identifiant figure au niveau des déclarations de TVA et d'I.S. et permet toute communication future entre l'entreprise et l'Administration fiscale.
3. L'immatriculation au Registre de Commerce: L'immatriculation au Registre de Commerce permet de publier les informations de l'entreprise et de les rendre officiellement publiques. Le registre de commerce maintient certaines informations telles que le nom de la société, ses gérants, son capital, son adresse... Tout intéressé peut les consulter et demander un extrait.

L'affiliation à la CNSS

Toute entreprise nouvellement créée souhaitant employer des salariés doit s'immatriculer en tant qu'employeur auprès de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS). Cette identification comprend :

1. Un dépôt d'un dossier juridique comprenant les informations de la société
2. Une ouverture d'un compte employeur auprès de DAMANCOM (ultérieurement) afin de pouvoir faire des déclarations de CNSS.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est un organisme public marocain qui a pour mission de gérer les régimes de sécurité sociale et de protection sociale au Maroc. Elle est chargée de mettre en place et de gérer les différents régimes d'assurance maladie, de retraite et de protection sociale destinés aux salariés et aux travailleurs indépendants du Maroc.

A ce titre, elle collecte les cotisations auprès des employeurs et distribue des prestations (retraite, maladie,...).

Publication dans un journal d'annonces légales et au Bulletin officiel

La publication d'annonces légales dans un journal et au Bulletin officiel est une étape obligatoire pour toute entreprise souhaitant exercer une activité commerciale au Maroc. Ces annonces permettent de rendre publiques certaines informations sur l'entreprise et de les rendre accessibles au grand public.

Les annonces légales doivent être publiées dans un journal d'annonces légales agréé par le gouvernement et au Bulletin officiel, qui est le journal officiel du Maroc. Elles doivent contenir certaines informations obligatoires, comme le nom de l'entreprise, son objet social, son siège social, le nom et les coordonnées de ses dirigeants, etc

12.d. Crime and violence as an impediment to economic activity

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

La nouvelle Constitution du Maroc, adoptée le 1er juillet 2011, mentionne explicitement le besoin de lutter contre la corruption et de veiller à une bonne gouvernance et à la transparence en tant qu'outils essentiels d'une bonne gestion publique. Elle reconnaît également le droit à la participation citoyenne dans la prise de décision publique et l'engagement public. La nouvelle Constitution définit les bases d'une transparence accrue et d'une plus grande efficacité de l'usage des ressources publiques dans son Titre II qui porte sur le conflit d'intérêt, les fautes commises en matière de passations de marchés, le mauvais usage des fonds publics, la transparence accrue, l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre la fraude et la corruption et à travers son Titre XII relatif à la bonne gouvernance.

De la même façon, la nouvelle Constitution a institué le droit des citoyens à accéder à l'information (article 27), d'être consultés (article 13) et d'exprimer des doléances (article 15) dans le but de renforcer la gouvernance des services publics et de renforcer la participation de la société. La Loi n°31-13 relative au droit d'accès à l'information, fixe le champ d'application et les modalités d'exercice de ce droit. Ces réformes de pure gouvernance sont considérées comme des leviers essentiels pour améliorer la transparence et la redevabilité et pour atténuer les faiblesses soulignées dans de nombreux rapports

(CDC, conseil économique et social, etc.).

Le Maroc a également adopté, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption. Les mesures prévues par cette stratégie couvrent différents aspects de la question de la lutte contre la corruption, notamment la mise à niveau de l'aspect institutionnel et juridique, l'activation de la dimension prévention et répression et le renforcement de l'aspect éducation et sensibilisation. Le document compte 239 projets et mesures répertoriés en 10 secteurs avec une mise en application qui s'étend sur dix ans.

De même, le dispositif institutionnel est enrichi par l'Instance nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, institution qui jouit de l'autonomie juridique, financière et administrative et qui est dotée de tout un arsenal juridique (code pénal, code de la fonction publique, auto-saisine, protection des témoins et des victimes, conflits d'intérêts etc.). En outre, le Gouvernement a pris certaines mesures telles que (i) la mise en place de la Commission Inter ministérielle de Lutte contre la Corruption (CILCC) et (ii) la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'amorçage de réformes visant à améliorer la transparence dans la vie publique notamment : (i) la mise en place de la Déclaration obligatoire du patrimoine, (ii) la création de stopcorruption.ma, site web officiel pour dénoncer la corruption au Maroc et (iii) l'adoption de loi relative au droit d'accès à l'information qui permet de renforcer les principes de transparence, de moralisation de l'administration publique et la reddition de comptes.

Toutes ces mesures ont contribué à l'amélioration du score de l'indice de perception de corruption élaboré par Transparency International qui est passé de 34 points sur 100 en 2011 à 40 points sur 100 en 2017 (81ème position sur 180 pays) et 43 points sur 100 en 2018 (73ème position sur 180 pays). Cependant, un recul est enregistré en 2019 avec 41 points sur 100 en 2019 (80ème position sur 180 pays), et en 2020 avec 40 points sur 100 en 2020 (86ème position sur 180 pays).

13. Quality of Budgetary and Financial Management

Score du critère: 4.375

13.a. Comprehensive and credible budget

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Le cadre de référence des lois de finances est établi sur la base des engagements contenus dans le programme du Gouvernement pour la période 2017-2021. Ce programme décrit les principales priorités politiques et les objectifs, y compris en termes de politique macroéconomique et de dépenses publiques. Ce programme global s'appuie sur des stratégies sectorielles spécifiques correspondant à des échéances et à des ressources budgétaires diverses. Bien que ces priorités et stratégies politiques alimentent l'élaboration du budget, il n'existe pas encore de lien formel ou systématique entre elles. La réforme budgétaire actuelle vise à renforcer ce lien ainsi que la transparence de la programmation budgétaire à travers l'adoption d'une Programmation Budgétaire Triennale (PBT) et l'élaboration des Projets de Performance (PdP) telle que prévues par la loi organique relative à la Loi de finances[1].

La préparation du budget se fait en référence aux directives arrêtées au niveau de la circulaire et de la lettre d'orientation du Chef du Gouvernement invitant les ordonnateurs à établir leurs propositions de programmations budgétaires triennales assorties des objectifs et des indicateurs de performance[2] selon un calendrier, et des guides et manuels de préparation des documents budgétaires.

Le budget est détaillé ; il couvre le Budget général de l'Etat, les budgets annexes, les comptes spéciaux du Trésor et les Services d'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA). Les transferts vers les agences et les gouvernements locaux sont enregistrés, mais pas leurs propres recettes en l'absence de comptes consolidés. Le déploiement du système GID au niveau des gouvernements locaux devrait faciliter cette consolidation dans un proche avenir.

Le suivi de l'exécution du budget est assuré à travers le Rapport de Performance (RdP) qui retrace les résultats atteints et analyse les écarts entre les prévisions inscrites au niveau des Projets de Performance (PdP) et les réalisations. Les RdP des départements ministériels ou institutions sont consolidés au niveau du Rapport Annuel de Performance accompagnant le projet de loi de règlement avec le rapport d'audit de performance préparé par l'IGF à partir de l'année 2019[3]. Le public peut accéder à ces informations via le site web du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Globalement, l'exécution budgétaire est assez centralisée et ses performances sont jugées plutôt satisfaisantes avec néanmoins des reports de crédits attribués notamment à des insuffisances dans la planification des projets et à la faiblesse de la programmation et du suivi des délais d'exécution des marchés. Pour remédier à cette situation et renforcer la soutenabilité de l'équilibre financier et de la transparence budgétaire, la Loi organique des finances a établi de nouvelles règles financières, dans la mesure où elle fixe un plafond de report de trente pour cent (30%) des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département.

Certains aspects de l'élaboration et de l'exécution du budget restent encore perfectibles tels que l'articulation des prévisions de l'exercice budgétaire avec celles de la Programmation budgétaire triennale (PBT), les mécanismes d'allocation des transferts de l'administration centrale aux communes, la fiabilité et la disponibilité des données sur les stocks des arriérés de paiements de l'administration budgétaire centrale et le reporting infra-annuel, tout comme aussi le développement d'une application pour un système d'information de gestion de l'ensemble des Entreprises et Etablissements Publics (EEP) et son

interfaçage avec le Système GID.

Les données ne sont pas disponibles.

[1]LOF n° 130-13 relative à la Loi de Finances

[2]Articles 5 et 69 « 3ème paragraphe » de la LOF n° 130-13 relative à la Loi de Finances.

[3]L'audit de Performance est régi par l'arrêté n°740-18 du 14 novembre 2018.

Après cinq années d'efforts d'assainissement budgétaire, le déficit budgétaire s'est creusé en 2018 et 2019, et la dette de l'administration centrale a augmenté. Avec la pandémie, la perte de recettes fiscales a aggravé la situation budgétaire. En 2022, le déficit budgétaire devrait atteindre 5,3 % du PIB, ce qui est inférieur aux prévisions budgétaires. Le budget 2023 a pour objectif d'assainir progressivement les finances publiques tout en répondant aux chocs récents et en finançant des réformes structurelles. Il prévoit une nouvelle réduction du déficit budgétaire à 4,9 % du PIB et vise à revenir aux niveaux d'avant la crise d'ici 2026, tout en stabilisant la dette de l'administration centrale à moins de 70 % du PIB.

Le gouvernement marocain a adopté une approche budgétaire pluriannuelle visant à réduire le déficit budgétaire et à soutenir des réformes dans les domaines de la protection sociale, de la santé et de l'éducation. Des réformes fiscales sont en cours pour alléger la charge fiscale des petites entreprises et des salariés, tout en rendant le système fiscal plus progressif. D'autres réformes sont prévues dans les domaines de la TVA, de la fonction publique, des entreprises publiques et de la rationalisation des dépenses.

13.b. Effective financial management systems

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Le cadre de gestion des finances publiques a rejoint les standards internationaux comme reflété par les évaluations fiduciaires de la Banque et des autres partenaires.

La mise en œuvre du programme de réformes en cours est dominée par l'opérationnalisation : (i) depuis le 1er janvier 2016 de la nouvelle loi organique n°130.13, relative à la Loi de Finances promulguée en juin 2015 ; (ii) de l'organe normatif réglementaire incarné par la Commission Nationale de la commande publique qui est pleinement fonctionnelle depuis janvier 2018. Des évolutions positives ont été enregistrées dans les différents compartiments de la chaîne et l'environnement de la dépense publique ; et (iii) en juin 2015, de la loi organique N.111-14 relative aux régions qui a introduit le principe d'autonomie administrative et financière, permettant un partage des compétences entre l'État et les régions sur la base des principes de progressivité et différenciation entre les régions.

Les innovations majeures de la Loi Organique n°130.13 relative à la Loi de Finances (LOF-2015) portent sur : (i) le renforcement de la transparence de la programmation budgétaire à travers la programmation budgétaire triennale (PBT) en ligne avec la stratégie et les missions essentielles avec une limitation des reports de crédits budgétaires ; (ii) le déploiement de la gestion axée sur la performance à travers l'élaboration des projets de performance (PdP) sur la base d'objectifs et d'indicateurs et des rapports de performance (RdP) permettant le suivi et l'évaluation des performances ; (iii) le passage à une comptabilité à trois dimensions ayant pour pivot une comptabilité générale adossée sur : (a) un référentiel comptable aligné sur les Normes IPSAS et destinée à la fois à retracer l'exécution de la Loi des finances, à décrire la situation financière et patrimoniale de l'État et à mesurer le coût exact des actions, projets et programmes engagés ; et (b) un système d'information intégré permettant la génération automatique des états financiers de l'État ; (iii) l'institution de l'audit de performance par l'Inspection Générale des Finances (IGF) ; et (iv) la certification de la régularité et de la sincérité des comptes de l'État par la Cour des Comptes à compter du 1er janvier 2020.

Le système de gestion des finances publiques présente des atouts significatifs, notamment une bonne crédibilité budgétaire, des finances publiques relativement transparentes et une gestion de la trésorerie efficace. Les dépenses exécutées correspondent généralement au budget approuvé, ce qui renforce la confiance dans le processus budgétaire. De plus, les informations sur les objectifs des programmes et les indicateurs de performance sont largement publiées.

En 2020, le Maroc est classé 10e sur 54 pays africains sur la base de l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique, en progression de 5 places par rapport à 2018, grâce au Plan national de la réforme de l'administration (PNRA 2018-2021) qui s'articule autour de : i) la transformation organisationnelle ; ii) la transformation managériale ; iii) la transformation numérique et ; iv) la transformation éthique. L'adoption, le 6 mars 2020, de la loi N° 55-19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives constitue une avancée majeure permettant aux usagers d'accomplir leurs formalités dans des conditions optimales et brèves. Par ailleurs, la Charte nationale de la déconcentration administrative (CNDA) publiée le 26 décembre 2018 accompagne le chantier de la régionalisation avancée et favorise les politiques publiques au niveau territorial établissant des schémas directeurs en matière de déconcentration.

N'ayant reçu de contribution, je n'ai pas ces informations.

13.c. Timely and accurate fiscal reporting

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Les règles de la comptabilité publique sont définies par le décret 330-66 de 1967 sur la comptabilité. Les ordonnateurs tiennent une comptabilité administrative de l'exécution des autorisations budgétaires de leur département, qu'ils font viser régulièrement par le comptable assignataire.

La Trésorerie Générale du Royaume a progressivement mis en œuvre le passage de la comptabilité budgétaire vers la comptabilité patrimoniale en droits constatés tenue selon le Référentiel des Normes de l'Etat qui s'inspire des normes comptables du secteur public (IPSAS). Le système d'information mis en place par la TGR permet la centralisation directe et l'arrêté des comptes administratifs en J+1, et la génération automatique des états financiers de l'Etat grâce à des schémas comptables paramétrés interprétant les actes de gestion. La TGR a élaboré le premier Bilan d'ouverture pour l'année 2018 qui est encore provisoire en attendant la finalisation du recensement et de l'évaluation des immobilisations de l'Etat et la certification des comptes de l'Etat de l'année 2020 par la Cour des Comptes.

Pour ce qui des collectivités territoriales, un projet de refonte comptable est en cours, en vue de permettre la tenue d'une comptabilité générale par les collectivités territoriales et de parvenir à une consolidation des comptes de l'Etat et des collectivités territoriales.

Il se dégage les principaux constats suivants :

(i) Sur la chaîne de la dépense :

- La programmation du budget est fiable et sa mise en œuvre bénéficie d'un système informatique performant et d'un contrôle interne robuste.

- La mise en place du Système de Gestion Intégré des Dépenses de l'Etat (GID) a amélioré les processus de comptabilisation des opérations et la production des rapports. Le suivi de l'exécution s'est amélioré grâce au système mis en place pour la production des états financiers.

- La trésorerie est maîtrisée et les responsables des départements ministériels ont toute la latitude nécessaire pour gérer de façon optimale en cours d'année les crédits qui leur sont alloués dès le début de l'exercice.
- Le contrôle interne basé sur les risques demeure perfectible. Les programmes de réforme du système des finances publiques visent notamment le renforcement des inspections internes le développement de leurs activités vers l'audit interne.
- La Cour des Comptes, dont l'indépendance est bien garantie, assure un contrôle externe efficace et renforcé par l'étroite collaboration avec le Parlement qui s'attache désormais à faire des recommandations et à suivre leur application par le Gouvernement.

13.d. Clear and balanced assignment of expenditures and revenues to each level of government

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Le budget est détaillé ; il couvre le Budget général de l'Etat, les budgets annexes, les comptes spéciaux du Trésor et les Services d'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA). Les transferts vers les agences et les gouvernements locaux sont enregistrés, mais pas leurs propres recettes en l'absence de comptes consolidés.

Le suivi de l'exécution du budget est assuré à travers le Rapport de Performance (RdP) qui retrace les résultats atteints et analyse les écarts entre les prévisions inscrites au niveau des Projets de Performance (PdP) et les réalisations. Les RdP des départements ministériels ou institutions sont consolidés au niveau du Rapport Annuel de Performance accompagnant le projet de loi de règlement avec le rapport d'audit de performance préparé par l'IGF à partir de l'année 2019[1]. Le public peut accéder à ces informations via le site web du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Globalement, l'exécution budgétaire est assez centralisée et ses performances sont jugées plutôt satisfaisantes avec néanmoins des reports de crédits attribués notamment à des insuffisances dans la

planification des projets et à la faiblesse de la programmation et du suivi des délais d'exécution des marchés. Pour remédier à cette situation et renforcer la soutenabilité de l'équilibre financier et de la transparence budgétaire, la Loi organique des finances a établi de nouvelles règles financières, dans la mesure où elle fixe un plafond de report de trente pour cent (30%) des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département.

[1]L'audit de Performance est régi par l'arrêté n°740-18 du 14 novembre 2018.

N'ayant reçu de contribution, je n'ai pas ces informations.

14. Efficiency of Revenue Mobilization

Score du critère: 5

14.a. Tax policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Différentes rubriques disponibles sur le site <https://www.tax.gov.ma/>, qui sont organisées en différentes sections, notamment : les téléservices SIMPL, les informations sur les impôts et les démarches fiscales. Les téléservices SIMPL comprennent plusieurs rubriques pour les particuliers et les professionnels, tandis que la section sur les impôts et les démarches fiscales fournit des guides fiscaux, des formulaires fiscaux, des réponses aux questions fréquentes, des informations sur la législation fiscale, ainsi que des informations sur l'organisation et les missions de la direction des impôts. Enfin, le site permet également de déposer une réclamation en ligne.

Administration des Douanes et des Impôts Indirects (ADII)

Le site web de l'ADII présente les différentes options de dédouanement pour les entreprises, notamment à l'importation et à l'exportation, ainsi que les régimes économiques en douane et les magasins de dédouanement. Il mentionne également les voies de recours pour les litiges douaniers, notamment le règlement de litige, le règlement transactionnel et la contestation d'infraction, ainsi que les commissions consultatives disponibles. Par ailleurs des dispositions ont été prises pour permettre la déconcentration de la contestation de la valeur au niveau local. Toutes les contestations doivent transiter par le système Dépôts.

Les recettes fiscales, collectées par la DGI, l'ADII et la TGR, appliquent une démarche structurée et systématique pour évaluer et hiérarchiser les risques d'irrégularité pour toutes les catégories de recettes fiscales, qui représentaient 82% des recettes budgétaires réalisées en 2022.

Depuis 2018, la DGI a adopté une approche centralisée de l'analyse risques axée sur la démarche de la gestion agile et proactive des risques. Cette démarche se déroule au travers :

- x L'identification ;
- x L'analyse ;
- x La hiérarchisation ;
- x Le traitement ;
- x Et l'évaluation des résultats.

Une matrice d'analyse risque a été élaborée sur la base de règles d'analyse ventilées par catégorie de contribuables et par famille de risques, à savoir les risques liés à (aux) :

- x La conformité arithmétique des données déclaratives ;
- x La cohérence et la régularité des déclarations souscrites ;
- x L'évolution du comportement fiscal dans le temps ;
- x Normes sectorielles ;
- x La sous déclaration par rapport aux recoupements.

Les risques identifiés sont par la suite cotés selon leur niveau de criticité du risque et leur impact sur les recettes fiscales. Après la hiérarchisation des risques, le traitement se fait par la sélection des dossiers à soumettre au contrôle sur place ou bien au contrôle sur pièces.

Enfin, et après exécution des programmes de contrôles, intervient la phase d'évaluation des résultats de la programmation par la mesure de la performance et ce, à travers l'analyse régulière des retours sur la pertinence de la programmation aussi bien au contrôle sur place qu'au contrôle sur pièces. Les résultats de cette analyse servent à l'élaboration d'un rapport annuel dédié à cette évaluation.

Administration des Douanes et des Impôts Indirects (ADII)

L'ADII et la DGI travaillent à croiser les informations pour classer les contribuables en fonction de divers facteurs. L'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise) est obligatoire sur tous les documents officiels des entreprises depuis janvier 2016^[1] pour faciliter le croisement des informations et l'élaboration d'une cartographie des risques. L'ICE est un numéro qui identifie l'entreprise et ses succursales de façon unique et uniforme par toutes les administrations, il vient s'ajouter aux autres identifiants légaux notamment l'identifiant fiscal, le numéro de registre de commerce et le numéro de CNSS.

L'ADII travaille aussi avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (MICIEN) pour simplifier les opérations d'import/export en mettant en place un système de dédouanement électronique complet. Les autorisations délivrées par le MICIEN sont transmises électroniquement à la Douane par le biais du guichet unique du commerce extérieur appelé « PortNet », en utilisant l'échange de données informatisées (EDI).

La couverture de l'intégralité du circuit de dédouanement et la prise en charge de l'analyse du risque dans le ciblage des contrôles, grâce à l'intégration d'un nouveau module dans le système BADR.

[1] https://ice.gov.ma/ICE/Depliant_ICE.pdf

https://ice.gov.ma/ICE/Guide_ICE.pdf

<https://ice.gov.ma/ICE/Note.pdf>

14.b. Tax administration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

La Trésorerie Générale du Royaume obtient journalièrement des entités responsables de la collecte de **toutes** les recettes des informations ventilées par période et par période, et compile ces informations dans un rapport. **La plupart** des recettes sont déposées directement à la TGR, ou des transferts sont effectués au Trésor sur une base quotidienne. La DGI et l'ADII, qui collectent **la plupart** des recettes procèdent journalièrement au rapprochement des recettes recouvrées et des transferts au Trésor, le rapprochement des émissions et des arriérés est effectué annuellement

Les informations sur le recouvrement des recettes sont mises à la disposition du public par Trésorerie générale du Royaume (TGR) qui publie :

- × le bulletin mensuel de statistiques des finances publiques retraçant, entre autres, les différentes natures recettes réalisées ;
- × le rapport trimestriel sur l'exécution de la loi de finances qui retrace de manière détaillée selon la présentation de la loi de finances, l'ensemble des recettes et des dépenses effectuées ;
- × Le bulletin mensuel des finances locales, qui fait ressortir par catégorie les différents impôts directs, indirects et les recettes non fiscales des collectivités territoriales.

En résumé, la TGR obtient journalièrement des entités responsables de la collecte de toutes les recettes des informations ventilées par période, et compile ces informations dans un rapport.

15. Quality of Public Administration

Score du critère: 4.667

15.a. Policy coordination and responsiveness

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

L'Administration publique est un acteur majeur dans le Nouveau Modèle de Développement enclenché par le Maroc. A ce propos, des engagements sont affichés par le Gouvernement pour la conduite d'une stratégie réformatrice de l'Administration. Il est, par ailleurs, établi que le suivi de cette réforme devrait reposer sur une vision renouvelée de la gestion des ressources humaines exerçant dans la Fonction publique.

Le Gouvernement conduit des transformations profondes de l'Administration publique aux fins de construire la performance globale des services publics et de permettre une meilleure prise en charge des attentes des usagers, en propulsant la digitalisation en levier central d'amélioration des prestations publiques et de renforcement de la confiance entre le citoyen et l'appareil administratif.

Le chantier de digitalisation au titre de l'année 2022 a mis l'accent sur les volets suivants : 1.1. L'accessibilité aux prestations publiques : simplification des procédures et des démarches administratives 1.2. L'accompagnement des projets de digitalisation des Administrations 1.3. Le renforcement de la dimension du numérique.

Des exemples récents tel que les politiques mises en place à la suite de la pandémie de COVID-19 ou bien du séisme du 8 septembre montrent l'efficacité du gouvernement et sa rapidité d'action. Les politiques de santé et de soutien économiques à la suite de la pandémie du Maroc ont été reconnues pour leur qualité par la communauté internationale.

15.b. Service delivery and operational efficiency

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Le programme d'amélioration d'accueil est maintenu via le développement du cadre réglementaire y afférent et l'extension de ses réalisations à 4 nouveaux sites pilotes.

Utilisation de la langue Amazighe dans l'Administration publique Parallèlement, une enveloppe de 200 millions de DH a été allouée, en 2022, par le Gouvernement à l'officialisation de la langue amazighe avec l'ambition de porter cet effort financier à 1 milliard de DH en 2025.

Le Gouvernement prévoit aussi de doter les départements ministériels d'agents chargés de l'accueil et de l'orientation des usagers amazighophones. A ce titre, un avenant à l'accord de coopération entre le Ministère de la Justice et L'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) a été signé portant sur l'intégration de l'Amazighe dans le système judiciaire aux fins de faciliter l'accueil et l'orientation des justiciables amazighophones.

. Consécration de l'approche genre dans la Fonction publique 4 4 4 4 Le Gouvernement promeut activement l'égalité des sexes dans l'Administration publique. A cet effet, il est prévu de lancer de façon effective les travaux de l'Observatoire Genre de la Fonction Publique (OGFP) et de développer des unités de formation sur internet dans le domaine de l'égalité entre les sexes.

Affermissement des codes d'éthique dans l'Administration publique Ce travail requiert un effort cohérent sur les 2 axes suivants : Transparence de l'action publique et le le Gouvernement Ouvert la lutte contre la corruption :

le commentaire est le meme que a la section precedent.

15.c. Merit and ethics

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

La politique de recrutement dans la fonction publique marocaine s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 31 de la Constitution relatives au principe d'égalité des citoyennes et citoyens pour l'accès aux emplois publics selon le mérite et, d'autre part, dans l'application de l'article 22 du Statut Général de la Fonction Publique instituant le concours comme règle générale d'accès à la Fonction Publique. Ainsi, les départements ministériels ont procédé depuis l'année 2012 jusqu'au 1er semestre de 2022 à l'annonce de 2.773 concours pour pourvoir 127.321 postes budgétaires, soit près de 46 postes ouverts en moyenne par concours.

Le parachèvement de la loi 54-19 portant charte des services publics a été une action phare marquant la volonté du Gouvernement à renforcer les principes de bonne gouvernance tel que cela est stipulé par l'article 157 de la Constitution. Promulguée en 2021, cette loi aborde les contours éthiques et organisationnels devant jaloner l'action de l'appareil administratif dans sa relation avec les usagers

Le gouvernement prépare un Projet de décret portant charte des valeurs et d'éthique du fonctionnaire dans les Administrations publiques, les Collectivités Territoriales et les Etablissements publics.

15.d. Pay adequacy and management of the wage bill

Aucune donnée de score disponible pour ce sous-critère.

16. Transparency, Accountability, and Corruption in the Public Sector

Score du critère: 4

16.a. Accountability of the executive to oversight institutions

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

L'indépendance de la Cour des comptes du Royaume du Maroc est garantie par l'article 157 de la Constitution en sa qualité d'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Royaume. La Constitution consacre les missions de la Cour des comptes en matière de vérification du bon emploi des fonds publics et d'assistance au Gouvernement et au Parlement.

A ce titre, elle est chargée de l'audit des recettes, des dépenses, des actifs et des passifs publics d'un État. Elle doit vérifier la qualité et la crédibilité de l'information financière produite par le pouvoir exécutif et aider le parlement dans son rôle de contrôle. Jouant un rôle crucial dans la promotion de l'efficacité et de la reddition des comptes dans l'administration publique, elle contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les exigences des déclarations de Lima et de Mexico de l'INTOSAI ainsi que celles de la norme ISSAI 10 relative à l'indépendance des ISC sont respectées. La Cour des comptes est composée de magistrats, recrutés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur après un concours d'accès, une formation de deux années et un examen de sortie. La nomination des magistrats et leur révocation sont entourées de garanties légales. Quant au premier président, sa nomination et son relèvement reviennent au Roi, garant de la bonne application de la Constitution (Art. 42).

La Cour est compétente dans toutes les matières d'intervention des Institutions supérieures de contrôle (ISC) des finances publiques et une formation collégiale en son sein établit son programme et détermine les dates de publication de ses rapports d'audit dans le respect de l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs exécutif et législatif. Pour ses interventions, aucune restriction en matière d'accès aux informations n'est opposable aux magistrats de la Cour des comptes. Les normes d'audit appliquées par la Cour des comptes sont conformes aux normes internationales d'audit pour chaque domaine d'intervention.

Pour la certification de la régularité et de la sincérité des comptes de l'Etat de l'année 2020, la Cour des Comptes a mis en œuvre un programme de jumelage avec l'Union européenne dans l'objectif, entre

autres, d'auditer et certifier les comptes de l'Etat conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques.

S'agissant des recommandations, la Cour procède systématiquement au suivi de ses recommandations la deuxième année après leur publication. Ainsi depuis 2015, la Cour des comptes publie un rapport dédié au suivi des recommandations, un rapport annuel sur l'exécution de la loi de finances ainsi que la déclaration du Premier président au Parlement.

La Cour des comptes a mis en place en 2021 une plateforme numérique à la disposition des départements ministériels et les différentes structures sous tutelle, afin de favoriser une mise en œuvre efficiente des recommandations émises.

Je n'ai pas d'indication sur les reformes a venir

16.b. Access of civil society to information on public affairs

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0
Score final	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Le Maroc a adopté en 2011 une nouvelle constitution qui reconnaît le droit d'accès à l'information pour les citoyens et les résidents étrangers. En 2018, le pays a promulgué la loi n°31-13 relative au droit d'accès à l'information[1], qui permet à tous les citoyens marocains ainsi qu'aux personnes étrangères résidant au Maroc de façon légale d'accéder aux informations détenues par les institutions ou les organismes concernés. Le Maroc a également rejoint le partenariat du Gouvernement Ouvert en 2018. Depuis lors, le pays travaille sur la co-création de son deuxième plan d'action national en collaboration avec la société civile.

La digitalisation joue un rôle central dans la promotion de l'accès à l'information et la transparence au Maroc. Des initiatives telles que le portail du gouvernement ouvert et le portail national charaka-association.ma ont été créées pour faciliter l'accès à l'information concernant le financement public et les appels à projets adressés aux associations.

Plusieurs organisations de la société civile, telles que Transparency Maroc et le Réseau Marocain de Défense des Biens Publics (RMDBP), œuvrent pour la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence[2]. Ces organisations travaillent sur des projets visant à renforcer la participation de la société civile aux processus politiques et budgétaires, ainsi qu'à défendre l'accès à l'information comme une exigence fondamentale.

En outre, les médias au Maroc jouent un rôle important dans la prise de conscience des enjeux politiques par les citoyens. L'émergence et le développement de médias indépendants depuis plus de deux décennies ont contribué à l'ambition du Maroc d'ériger un État de droit qui accorde la liberté d'expression et d'information.

Malgré les avancées législatives et les initiatives visant à promouvoir l'accès à l'information, des défis subsistent. La mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information nécessite une plus grande transparence et forme la base d'une implication efficace de la société civile dans l'élaboration des politiques de lutte contre la corruption.

Le Maroc doit également renforcer les synergies entre les initiatives de gouvernement ouvert et les efforts de communication publique pour améliorer l'accès à l'information et la transparence. Enfin, le pays doit continuer à soutenir et renforcer le rôle des médias indépendants et de la société civile dans la promotion de la transparence et de l'accès à l'information sur les affaires publiques.

En conclusion, le Maroc a réalisé des progrès significatifs en matière d'accès à l'information sur les affaires publiques, grâce à l'adoption de la loi sur le droit d'accès à l'information et à l'adhésion au partenariat du Gouvernement Ouvert. Toutefois, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la loi et le renforcement du rôle des médias et de la société civile. Des initiatives telles que le Programme d'appui stratégique à la société civile au Maroc et le portail national charaka-association.ma contribuent à renforcer l'accès à l'information et la participation de la société civile aux politiques publiques.

[1] Loi n°31-13 relative au droit d'accès à l'information. (2018). Bulletin Officiel du Royaume du Maroc.

[2] Transparency Maroc. Consulté le 27 septembre 2023, à partir de <https://www.transparencymaroc.ma/>

A ma connaissance il n'y a pas eu de reformes ces deux dernieres anness

16.c. State captured by narrow vested interests

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.0
Score révisé	4.0
Score de deuxième brouillon	4.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Le système national est caractérisé par un mécanisme de contrôle interne et externe (aussi bien a priori qu'a posteriori) clair, efficace et fonctionnel qui fournit sur une base régulière des informations actualisées. Le mécanisme du recours a été jugé efficace même si sa crédibilité peut être affectée avec le sort réservé aux plaintes fondées relatives aux décisions d'attribution. Le cadre juridique et réglementaire traite globalement avec satisfaction les questions relatives aux conflits d'intérêts et à la lutte contre la corruption ainsi que les sanctions qui s'y rapportent.

Le Maroc a également adopté, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption. Les mesures prévues par cette stratégie couvrent différents aspects de la question de la lutte contre la corruption, notamment la mise à niveau de l'aspect institutionnel et juridique, l'activation de la dimension prévention et répression et le renforcement de l'aspect éducation et sensibilisation. Le document compte 239 projets et mesures répertoriés en 10 secteurs avec une mise en application qui s'étend sur dix ans.

De même, le dispositif institutionnel est enrichi par l'Instance nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, institution qui jouit de l'autonomie juridique, financière et administrative et qui est dotée de tout un arsenal juridique (code pénal, code de la fonction publique, auto-saisine, protection des témoins et des victimes, conflits d'intérêts etc.). En outre, le Gouvernement a pris certaines mesures telles que (i) la mise en place de la Commission Inter ministérielle de Lutte contre la Corruption (CILCC) et (ii) la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'amorçage de réformes visant à améliorer la transparence dans la vie publique notamment : (i) la mise en place de la Déclaration obligatoire du patrimoine, (ii) la création de stopcorruption.ma, site web officiel pour dénoncer la corruption au Maroc et (iii) l'adoption de loi relative au droit d'accès à l'information qui permet de renforcer les principes de transparence, de moralisation de l'administration publique et la reddition de comptes.

Au niveau de la passation des marchés et de la gestion de la commande publique, des réformes ont déjà été annoncées et sont en cours d'implémentation par la politique nationale de l'environnement des affaires (2021-2025) et par la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2016). En effet, le plan d'action prévisionnel de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2016), prévoit la mise en place d'un observatoire des marchés publics, afin d'améliorer la transparence et la performance en matière d'achat public. Aussi, la politique nationale de l'environnement des affaires (2021-2025) prévoit la digitalisation de la chaîne de la dépense et optimisation du parcours du soumissionnaire, initiative considérée par les acteurs comme « emblématiques », en raison de son fort impact attendu sur l'environnement des affaires. Également, le plan d'action prévisionnel de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2016), prévoit la mise en place d'un code de conduite de référence pour la fonction publique déclinable selon les spécificités des secteurs, afin de renforcer le niveau de l'intégrité. Aussi, la politique nationale de l'environnement des affaires (2021-2025) prévoit le renforcement de la régulation de la commande publique, initiative considérée par les acteurs également comme « emblématiques », en raison de son fort impact attendu sur l'environnement des affaires. les reformes en cours d'implemetation sont indiquees

(E) Infrastructure and Regional Integration

Score du cluster: 4.25

17. Infrastructure Development

Score du critère: 5

17.a. Sector strategy/policy

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.5
Score révisé	5.5
Score de deuxième brouillon	5.5
Score final	5.5

Notes du pays:

Transport:

Le secteur des transports constitue l'un des principaux leviers de la croissance économique et du développement du Royaume et figure par conséquent parmi les principales priorités du Gouvernement Marocain. En effet, l'ensemble des activités commerciales et touristiques du pays est tributaire de la construction, de l'extension, du maintien et de l'amélioration des voies de communication. Dès lors, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique engage tous ses efforts afin de réaliser une infrastructure de base moderne, facilitant les échanges locaux, régionaux et internationaux, assurant la fluidité, le confort et la sécurité des déplacements des biens et des personnes.

La contribution économique et sociale du secteur des transports et de la logistique au Maroc, tous modes confondus : (i) représente près de 5 % au PIB global et 9 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire ; (ii) participe à hauteur de 15 % aux recettes de l'État ; (iii) absorbe environ 34% de la consommation énergétique nationale ; et (iv) emploie 5% de la population active occupée, dont 10% dans le milieu urbain.

Pour venir en soutien à la mise en œuvre des différents plans stratégiques relatifs aux secteurs qui portent la croissance, le gouvernement marocain a entrepris, ces dernières décennies, un ambitieux programme de réformes institutionnelles, d'amélioration des services et de modernisation des infrastructures de transports (routier, ferroviaire, aérien et portuaire). L'objectif visé est le développement

de la compétitivité logistique de l'économie nationale. Par ailleurs, ce programme, notamment par la réalisation du programme national de routes rurales, contribue également à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à la diminution des disparités régionales.

Malgré les efforts notables réalisés ces dernières années, il reste à ce jour un besoin d'amélioration pour bénéficier pleinement de l'ouverture à l'économie mondiale. En effet, les opérateurs économiques au Maroc restent encore confrontés à (i) une offre de services de transport et logistiques peu performante en termes de coût, de qualité et de délai ; (ii) une législation et un cadre réglementaire à améliorer pour ce qui est du transport routier de marchandises ; et (iii) une faible capacité et de la performance des infrastructures de transport. Par ailleurs, elles restent inégalement réparties sur le territoire national et connaissent un déficit d'entretien. Il s'agira donc pour le gouvernement de poursuivre son action en vue de la consolidation en quantité et en qualité des infrastructures de transport ainsi que pour la réduction des coûts de transactions pour améliorer l'efficacité des échanges nationaux et internationaux.

A noter que le Gouvernement Marocain a œuvré, dans le cadre de la réforme institutionnelle, par la prise de plusieurs dispositions, dont :

- La restructuration de plusieurs services et établissements appartenant au secteur du transport ;
- La normalisation et l'organisation du secteur avec la préparation de plans de mobilité nationaux et régionaux ;
- L'élaboration de contrat programmes avec quelques opérateurs dans plusieurs secteurs dont on cite : les secteurs maritime, aérien, le secteur ferroviaire ainsi que le BTP ;
- La mise en place de l'Agence Marocaine de Développement de la compétitivité Logistique (AMDL) en vue d'assurer une bonne gouvernance du secteur ;
- L'ouverture sur l'investissement du secteur privé dans les infrastructures de base, l'exploitation des ouvrages ainsi que la prestation de service.

Les différentes politiques sectorielles élaborées et mises en œuvre ont contribué à l'aménagement du territoire, à la réduction des disparités régionales, à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale garantissant une intégration dans l'économie mondiale.

Secteur de l'eau

Le secteur de l'eau au Maroc prend place, depuis toujours, au cœur des préoccupations des pouvoirs publics en vue de couvrir les besoins sectoriels et tout particulièrement en vue d'assurer la sécurité alimentaire. Ainsi, une stratégie à long terme a été élaborée et s'est concrétisée dans une première phase, et de manière soutenue, par l'édification des barrages permettant le stockage des apports des

années pluvieuses pour leur valorisation en périodes sèches. Cette politique, baptisée politique des barrages, a amplement contribué à l'approvisionnement des secteurs de l'eau potable, de l'irrigation et des besoins industrielles.

A partir des années 2000, cette politique dite de barrages a atteint ses limites et quatre défis majeurs ont pris de l'ampleur : (i) la raréfaction des ressources en eau, accentuée par les changements climatiques déclenchant des périodes récurrentes de sécheresses et d'inondations de plus en plus fréquentes ; (ii) la pression croissante sur les ressources en eau, en particulier les eaux souterraines ; (iii) la dégradation de la qualité des eaux par les divers fléaux de pollution ponctuelle et diffuse ; et (iv) la faible valorisation (économique et environnementale) des ressources en eau.

Pour faire face à ces défis, une amélioration de la gouvernance de l'eau s'imposait et s'est déclinée par : (i) le passage d'une politique axée sur la gestion de l'offre à une politique de gestion axée sur la demande pour l'encouragement de l'économie et de la valorisation de l'eau mobilisée ; (ii) la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire ; et (iii) l'élaboration de stratégies et plans de gestion intégrée de l'eau.

A la suite à la pénurie d'eau que connu le Pays ces dernières années, le Maroc a élaboré un **programme d'urgence dit Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027**, d'un montant d'environ 143 Milliards MAD, en vue d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau à travers la réalisation des projets structurants notamment par la mobilisation des ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles afin de garantir le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Ce programme est décliné en cinq (5) axes comme suit :

- Le développement de l'offre, notamment par la poursuite de la construction et/ou la surélévation de grands barrages, la construction des petits barrages pour le développement local et le développement des projets de dessalement de l'eau de mer et le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- La gestion de la demande, l'économie et la valorisation de l'eau aussi bien l'eau potable, industrielle, touristique que l'eau d'irrigation ;
- La réutilisation des eaux usées notamment pour l'arrosage des golfs ;
- Le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ;
- L'adoption d'une stratégie de communication et de sensibilisation.

B. Situation actuelle des ressources en eau au Maroc

Le Maroc possède 152 grands barrages totalisant une capacité de près de 19,5 Milliards de m³ d'eaux de surface et plusieurs milliers de forages et puits captant les eaux souterraines. Le Maroc poursuit sa politique de construction des barrages et 12 nouveaux barrages sont en cours de construction pour ramener ainsi cette capacité à 25 Milliards de m³ et 12 autres grands barrages sont à lancer courant les prochaines années.

Ces infrastructures ont permis, entre autres, d'assurer l'approvisionnement en eau potable des populations. La production en eau potable a été multipliée par 3 au cours des trois dernières décennies pour atteindre actuellement plus de 1 milliards de m³ par an. L'accès à l'eau potable est généralisé en milieu urbain avec un taux de branchement individuel au réseau d'environ 99%, le reste de la population, située dans les quartiers périphériques en zone semi-urbaine, est desservie par bornes fontaines. En milieu rural, le taux de desserte a connu au cours des dernières années un développement spectaculaire passant ainsi de 14% en 1994 à plus de 98% à ce jour.

Ces réalisations ont permis au pays de surpasser des situations de pénuries d'eau exceptionnellement sévères. Le Royaume a dû faire face ces trente dernières années à 20 années sèches avec 3 épisodes secs ayant duré chacune quatre années consécutives. Cette période critique et particulièrement éprouvante a été surmontée avec des impacts sur l'agriculture, mais sans incidence sur la satisfaction des besoins en eau potable, à l'exception de la pénurie vécue à Tanger en 1995 ayant nécessité de ramener l'eau potable par bateaux.

Néanmoins, ce succès manifeste a laissé quelques séquelles, telle qu'une surexploitation de la majorité des nappes d'eau (les nappes du Souss, du Haouz et du Saiss, pour ne citer que ces trois exemples, ont subi une chute drastique de leur niveau : 64 m en 26 ans pour le Saiss, 24 m en 34 ans pour le Souss et 18 m en 24 ans pour le Haouz) et des sources et lacs naturels dont certains ont carrément disparu et d'autres risqueraient de l'être si des mesures énergiques et urgentes ne sont pas prises pour arrêter la surexploitation et reconstituer en partie le stock perdu.

Les eaux douces naturelles sont rares, mal réparties et sensibles aux sécheresses. Le bassin d'Oum-Er-Rbia, *bassin où se trouve la majorité des sites OCP*, concentre l'essentiel des demandes en eau de la région de Doukkala Abda et accuse actuellement *un déficit en eau important*. Ce déficit risque d'être aggravé par les conséquences des changements climatiques sur les ressources en eau ne peut être résorbé ni par la mobilisation supplémentaire, limitée, des eaux de surfaces, ni par les eaux souterraines déjà surexploitées, **d'où la nécessité de recourir aux ressources en eau non conventionnelles.**

C'est dans ce cadre que le gouvernement marocain a cherché tous les moyens pour accélérer la mise en œuvre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027 (PNAEPI 20-27), **notamment dans sa composante relative à la mobilisation des eaux non conventionnelles, à travers la programmation de stations de dessalement de l'eau de mer.** Dans ce cadre et face au contexte actuel marqué par une sécheresse exceptionnelle, et afin de soulager le bassin hydraulique d'Oum-Er-Rbia et éviter des risques de rupture d'approvisionnement en eau potable pour la population de la région, le gouvernement avait décidé, dès février 2022, **de mettre en place un programme complémentaire comprenant le développement d'un partenariat stratégique avec**

l'OCP pour la mobilisation pérenne et durable de ressources en eau, à travers le dessalement d'eau de mer.

Enfin, le Gouvernement marocain vient d'achever un mega projet d'interconnexion d'eau entre le bassin de Sebou et bouregreg. Un projet qui consiste à transférer à terme un débit de 15m3/s pour sécuriser l'alimentation en eau potable pour 12 millions d'habitants entres l'axe Rabat et Casablanca.

Le seisme du 8 septembre a touche les provinces du haut atlas. Le programme de reconstruction de comprends un programme d'urgence de USD 2 milliards et un programme de reconstruction/desenclavement de ces provinces sur 5 ans pour un montant de US 10 milliards.

17.b. Legal and regulatory frameworks for infrastructure

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Secteur de l'Eau

La loi sur l'eau 10-95, promulguée en 1995, a constitué un tournant dans la gestion des ressources en eau. Elle stipule, entre autres : i) une gestion intégrée, planifiée, décentralisée, concertée et participative des ressources en eau, ii) les principes « préleveur - payeur » et « pollueur-payeur », et iii) la valorisation des ressources en eau et leur protection contre la pollution et la surexploitation. La mise en œuvre de ces principes a nécessité le développement des compétences nationales, techniques et managériales. ***La Banque a appuyé, à travers un programme d'ajustement sectoriel du secteur de l'eau (PAS Eau), approuvé en 2013, la mise en œuvre de cette nouvelle loi, en particulier par la mise en place effective des agences de bassin, la promotion de la gestion de la demande en eau pour mieux valoriser les ressources déjà mobilisées et éviter les pertes et la dégradation de l'environnement, ainsi que la création d'un environnement incitatif pour la participation du secteur privé dans la gestion et la fourniture des services d'AEP, d'assainissement et d'eau d'irrigation.***

La Loi 10-95 sur l'Eau a été révisée par la loi 36-15 promulguée le 10 aout 2016. Cette nouvelle loi s'assigne comme objectifs : (i) la consolidation des acquis qui ont été réalisés grâce à la loi 10-95 ; (ii) le renforcement de la gouvernance dans le secteur de l'eau à travers la simplification des procédures et le renforcement du cadre juridique relatif à la valorisation de l'eau de pluie et des eaux usées ; (iii) ***la mise en place d'un cadre juridique pour dessaler l'eau de mer*** ; (iii) le renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de protection et de préservation des ressources en eau ; et (iv) l'amélioration des

conditions de protection contre les phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques... En résumé la nouvelle loi sur l'eau introduit des réformes visant essentiellement **la valorisation des ressources en eau non conventionnelles**, l'amélioration de la gouvernance, la gestion intégrée et participative des ressources en eau aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle des bassins hydrauliques.

En outre et pour renforcer la planification stratégique du secteur de l'eau, un Plan National de l'Eau (PNE) à l'horizon 2050 a été élaboré en 2015, puis mis à jour en 2019. Il fait actuellement l'objet d'une révision pour tenir compte essentiellement des effets des changements climatiques qui se sont accentués ces dernières années. En effet et durant les dernières années, le Maroc a connu des déficits pluviométriques qui ont engendré de faibles écoulements et une réduction des apports d'eau aux barrages et de la recharge des nappes pour les eaux souterraines. L'année hydrologique 2022-2023 a été particulièrement sèche avec un déficit moyen des précipitations de 20% par rapport à la normale et un déficit de 64% par rapport à la normale au niveau des apports d'eau. La succession de trois années déficitaires en eau s'est répercutée négativement sur les réserves d'eau dans les retenues des barrages, ainsi que sur l'état des ressources en eaux souterraines et sur les débits des sources. Le taux de remplissage des barrages a ainsi considérablement baissé, passant de 71,6% le 1er septembre 2015 à environ 32% en juin 2023.

Transport

En ce qui concerne le transport, le Gouvernement marocain a élaboré des stratégies sectorielles pour chacun des sous-secteurs du transport. Les documents stratégiques ci-dessous ont ainsi été élaborés par le Gouvernement pour servir de base à l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes pour les différents sous-secteurs des transports au niveau du Royaume :

Sous-secteur « routier » - Plan route à l'horizon 2035 (routes et autoroutes) : il vise à garantir un niveau de service adéquat aux différents usagers de la route ; sauvegarder le patrimoine routier ; une nouvelle génération de routes de proximité pour une meilleure équité territoriale Stratégie portuaire nationale à l'horizon 2035.

Sous-secteur « aérien » - Stratégie nationale de l'aviation civile (Ajwae) : Elle ambitionne à l'horizon 2035 de transporter 70 millions de passagers, 182.000 tonnes de marchandises et de traiter 515.000 mouvements aériens par an. Actuellement, le Maroc dispose de 25 aéroports dont 19 internationaux. Ce réseau aéroportuaire a assuré en 2019 le transport de plus de 25 millions de voyageurs et de 96 121 tonnes de fret. Au niveau du sous-secteur, des réformes courageuses ont été menées par le Gouvernement Marocain, notamment en décidant de consentir des investissements en vue d'accompagner la libéralisation du transport aérien et la consécration de l'aéroport de Casablanca comme hub international.

Sous-secteur « logistique » - Stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique à l'horizon 2030 : Elle se propose de positionner le Maroc en tant que hub régional de la logistique au niveau de l'Afrique.

Sous-secteur « ferroviaire » - Plan Rail 2040 (LGV, Train classique et RER)

Sous-secteur « portuaire » - Stratégie portuaire 2030: elle vise à (i) Améliorer la compétitivité de la chaîne logistique ; (ii) Optimiser la valorisation des infrastructures portuaires et de connexions existantes ; (iii) Se positionner dans le contexte national, régional et international ; (iv) Tirer parti du rôle structurant des ports ; (v) Donner au système portuaire la capacité à s'adapter aux changements régionaux et internationaux et aux incertitudes du long terme ; (vi) Assurer la sécurité des approvisionnements stratégiques ; (vii) Permettre au système portuaire de saisir les opportunités géostratégiques qui apparaîtront.

S'ajoute à ces différentes stratégies sectorielles, la réforme et la libéralisation des différents modes de transports.

Les informations demandées n'ont pas été transmises.

17.c. Public resource management and accountability in the infrastructure sector

Type de score	Valeur
Score de brouillon	5.0
Score révisé	5.0
Score de deuxième brouillon	5.0
Score final	5.0

Notes du pays:

Note de l'économiste: je n'ai pas reçu de contribution sur cette question. Je vous propose les éléments de réponses suivants:

Au niveau de la passation des marchés et de la gestion de la commande publique, des réformes ont déjà été annoncées et sont en cours d'implémentation par la politique nationale de l'environnement des affaires (2021-2025) et par la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2016). En effet, le plan d'action prévisionnel de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2016), prévoit la mise en place d'un observatoire des marchés publics, afin d'améliorer la transparence et la performance en matière d'achat public. Aussi, la politique nationale de l'environnement des affaires (2021-2025) prévoit la digitalisation de la chaîne de la dépense et optimisation du parcours du soumissionnaire, initiative considérée par les acteurs comme « emblématiques », en raison de son fort impact attendu sur l'environnement des affaires.

Également, le plan d'action prévisionnel de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2016), prévoit la mise en place d'un code de conduite de référence pour la fonction publique déclinable selon les spécificités des secteurs, afin de renforcer le niveau de l'intégrité. Aussi, la politique nationale de l'environnement des affaires (2021-2025) prévoit le renforcement de la régulation de la commande publique, initiative considérée par les acteurs également comme « emblématiques », en raison de son fort impact attendu sur l'environnement des affaires.

D'autres parts, de nombreux chantiers liés aux systèmes d'information et au processus de dématérialisation en général sont en cours, visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions et des traitements liés à la gestion des marchés publics. Il s'agit notamment des chantiers suivants :

- Dématérialisation du dépôt de la facture et des pièces justificatives telles que les cautions bancaires, les attestations CNSS et fiscales, etc.
- Soumission électronique obligatoire en cours de discussion, pour une entrée en vigueur envisagée à 2020-2021.
- Développement, au niveau du Portail des Marchés Publics, d'un module dédié aux trésoriers de la TGR afin de dématérialiser les échanges entre le maître d'ouvrage et le comptable public lors de la phase d'étude, d'industrialiser certains contrôles liés au respect des délais réglementaires, d'introduire la recherche multicritère et les alertes personnalisées, etc

Les réformes seront démultipliées durant la période d'extension du DSP à travers le Nouveau Modèle de Développement (NMD), divulgué le 14 avril 2021, qui constitue un véritable point de départ d'une feuille de route pour la réforme du système national de la « commande publique » (CP). En effet, la « commande publique » est un axe transversal clé du NMD. Elle est retenue comme contributeur majeur à l'atteinte des objectifs de la plupart de ses projets stratégiques. Le NMD prévoit le renforcement de la transparence des marchés publics à travers la publication de manière régulière d'indicateurs et de données relatives à ces marchés et l'accélération du projet de dématérialisation complète du processus d'achat.

les informations n'ont pas été transmises

18. Regional Integration

Score du critère: 3.5

18.a. Movement of persons and labor and right of establishment

Type de score	Valeur
Score de brouillon	2.5
Score révisé	2.5

Score de deuxième brouillon	2.5
Score final	2.5

Notes du pays:

Le Maroc est classé 48ème (score de 0,056) pour la libre circulation des personnes dans l'indice d'intégration régionale 2022 [1]. Il se classe également au 44ème rang dans l'indice d'ouverture des visas pour les pays africains (AVOI 2022)[2]. Les indicateurs d'ouverture des visas du pays sont basés sur le nombre d'autres pays africains et leurs exigences respectives en matière de visa pour entrer au Maroc. Concrètement, les citoyens de 7 pays africains n'ont pas besoin de visa pour entrer au Maroc, tandis que les citoyens de 46 pays africains doivent obtenir un visa. Aucun pays africain ne dispose de la possibilité d'obtenir un visa à son arrivée au Maroc. Le score d'ouverture des visas pour le Maroc est de 0,132 sur une échelle allant de 0 à 1, 1 étant le plus élevé.

En résumé, même si le Maroc autorise l'entrée sans visa aux citoyens de quelques pays africains, la majorité des ressortissants africains doivent obtenir un visa avant de se rendre au Maroc. Cela place le Maroc dans le peloton inférieur des pays africains en termes d'ouverture des visas. Cependant, le pays fait quelques progrès pour permettre la libre circulation des personnes, en introduisant les visas électroniques en 2022.

[1]<https://www.integrate-africa.org/fr/classements/pays/maroc/>

[2]<https://www.visaopenness.org/fr/accueil/>

18.b. Regional financial integration

Type de score	Valeur
Score de brouillon	4.5
Score révisé	4.5
Score de deuxième brouillon	4.5
Score final	4.5

Notes du pays:

Le Maroc a activement poursuivi son intégration financière régionale dans le cadre d'objectifs économiques plus larges. L'approche du pays en matière d'intégration financière régionale peut être évaluée sur la base de plusieurs étapes importantes. L'un des indicateurs les plus marquants des efforts d'intégration financière régionale du Maroc est l'expansion de ses principales banques en Afrique subsaharienne.

Le secteur bancaire marocain comprend 24 banques, composées de 19 (79,2%) banques conventionnelles et de 5 (20,8%) banques islamiques (appelées banques participatives au Maroc). Ces 5 banques islamiques ont obtenu une licence en 2017, ouvrant la voie à un système bancaire double. Sur les 19 banques conventionnelles, 5 (26,3%) appartiennent à l'État, 7 (36,85%) appartiennent au secteur privé et 7 (36,85%) ont des investisseurs étrangers comme actionnaires majoritaires. De plus, 6 (31,6 %) des 19 banques conventionnelles sont cotées à la bourse du pays. Le secteur bancaire marocain est largement concentré, les 3 et 5 premières banques contrôlant respectivement 62,4 % et 76,8 % des actifs du secteur en 2021.

Attijariwafa Bank, la Banque Centrale Populaire (BCP) et BMCE Bank of Africa, entre autres, ont étendu leur présence à travers le continent, en établissant des succursales et en nouant des partenariats. Cette expansion a non seulement renforcé la présence des institutions financières marocaines, mais a également facilité les transactions financières, les flux d'investissement et les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays.

L'initiative « Casablanca Finance City » (CFC), lancée en 2010, est un autre exemple des efforts du Maroc en faveur de l'intégration financière régionale. Le CFC vise à transformer Casablanca en un centre financier central au service à la fois de l'Afrique et de la communauté financière mondiale au sens large. Ceci, à son tour, a renforcé la stature et l'influence du Maroc dans la matrice financière africaine, renforçant les liens économiques. Il offre aux institutions financières internationales et régionales une plateforme pour accéder aux marchés africains. Depuis 2021, CFC a attiré plus de 200 entreprises, dont des banques mondiales, des fonds d'investissement et des compagnies d'assurance. Les 200 membres du CFC opèrent dans 50 pays africains depuis Casablanca. Son succès souligne l'engagement du Maroc en faveur de l'intégration financière régionale.

La Bourse de Casablanca (CSE) constitue également la pierre angulaire des ambitions d'intégration financière régionale du Maroc. En tant que porte d'entrée vers les marchés financiers d'Afrique du Nord et de l'Ouest, le CSE a considérablement étendu sa portée internationale, attirant les capitaux étrangers grâce à son infrastructure moderne et ses meilleures pratiques mondiales. Elle s'est positionnée non seulement comme une plaque tournante pour les entreprises marocaines, mais aussi comme une plateforme pour les entreprises de la région au sens large, renforçant ainsi son importance dans les activités financières régionales. En 2021, il y avait 76 sociétés cotées à la Bourse de Casablanca. Un certain nombre de ces sociétés cotées appartiennent à des secteurs tels que les télécommunications, le bâtiment et les matériaux de construction, les services bancaires et financiers, la transformation alimentaire, le pétrole et le gaz, les mines, les transports et les produits pharmaceutiques.